

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 DECEMBRE 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 décembre 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 63 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 6 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction
 M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,
 Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins
 M. BARVAIS, Président du CPAS
~~M. BEUGNIES~~, M. DI RUPO, M. BAILLY, M. COLLETTE, Mme OUALI,
 M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
 M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
 M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
 M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA
 WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
 Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,
 Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers
 et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Bonsoir à tous. Si vous le voulez bien nous allons commencer nos travaux.

Déjà vous signaler que les PV sont à disposition ici sur la table, s'il n'y a pas de remarque, les PV seront approuvés en fin de séance. Il s'agit du PV du 4 décembre 2006 et du PV du 20 novembre 2006.

Je tiens à excuser l'absence de Monsieur Willy Mercier. Je dois également vous signaler que les points suivant sont remis : le 6° objet, le 50° objet (stade de basket), le 53° objet (huis clos), et dans le 59° objet (huis clos) le point « e » et le point « H ».

Merci beaucoup.

1^{er} objet : Déclaration de politique communale pour la mandature 2007-2012
 Cab.Bourg.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Que vous avez donc tous reçus, quel est le représentant du groupe qui désire prendre la parole à ce sujet ?

Mme MOUCHERON Savine, Conseillère : Madame Le Bourgmestre,
 Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers Collègues.

Mes premiers mots comme Conseillère communale et Chef de groupe CDH iront naturellement pour les membres de ma formation pour les remercier de m'avoir accordé leur confiance, en choisissant de me nommer porte-parole du Groupe CDH au sein de ce Conseil.

Ensuite, je voudrais, au nom du Groupe, féliciter le Collège pour son installation et plus singulièrement Madame Catherine HOUDART pour son accession au mayorat ainsi que la nouvelle tête de ce Collège, Nicolas MARTIN.

Si vous me le permettez, j'ai décidé de vous faire part aujourd'hui du rêve que le Groupe CDH montois a fait pour Mons et sa périphérie en 2012.

Mais attention, ce qui suit, pourrait bien être une fiction.

Genre en vogue depuis quelques jours.

En 2012, à Mons, nous avons de nombreuses raisons de nous réjouir.

En effet, aujourd'hui, notre taux de chômage a été réduit de près de 50% et frôle les 15%.

Si Mons n'était à priori pas la plus compétente pour agir sur des éléments qui la dépassent, elle a décidé de prendre son rôle en matière de création d'emplois à bras le corps.

Un réel choc pour l'emploi s'est opéré : non seulement à un niveau local mais aussi intercommunal. Un Plan de Développement économique audacieux certes, mais adapté au bassin d'emploi de Mons a été mis en œuvre et a porté ces fruits !

Ce combat, car il s'agit bien cela, a été mené avec la détermination commune de tous les acteurs économiques, sociaux, syndicaux, éducatifs, et politiques.

Si le développement de Mons passait avant tout par l'emploi, il ne pouvait s'envisager sans un travail de fond sur le logement, et, en la matière, il faut également reconnaître que c'est une grande réussite !

Mons a dépassé le cap des 100.000 habitants grâce à la création de nouveaux logements accessibles à un prix démocratique. Ce prix qui n'a d'ailleurs pas été le seul facteur de démocratie développée en matière de logement car un souci permanent a également été accordé à la mixité. Aux mixités, plutôt ; qu'elle soit sociale, fonctionnelle, ou intergénérationnelle. La toute grande révolution à Mons, que tous nous envient, est sans doute sa gestion transparente, intelligente et sans faille de son logement social.

Les critères d'octroi d'un logement sont limpides et scrupuleusement respectés.

L'attribution d'un logement n'est plus un moyen de pression pour quelques raisons que

ce soit, la gestion se fait en co-partenariat avec l'ensemble des partis démocratiques, qui en la matière travaillent main dans la main.

L'ensemble des bâtiments déclassés, insalubres ou dangereux ont été soit adaptés, soit détruits et chacun des occupants des déconstruits a eu le bonheur de retrouver un toit. Il n'a même pas été nécessaire d'augmenter significativement le parc de logements sociaux car la demande a été rééquilibrée à l'offre en même temps que les Montois obtenaient un emploi.

Nous nous réjouissons, 12 ans après l'installation de la participation citoyenne à Jemappes et à Flénu, que celle-ci ait été élargie à l'ensemble des communes du Grand-Mons. Cette mise en place a été adaptée à la réalité en profitant des structures existantes, afin de permettre la participation du plus grand nombre en délaissant la création de nouvelles assemblées imposées et peu naturelles.

Dans la même avancée, soulignons que les Conseils communaux des enfants et des jeunes, les plates-formes du 3e âge et des personnes moins valides ainsi que celle nouvellement créée pour le développement durable font partie intégrante et systématique de la vie politique locale.

Je profiterai d'ailleurs du sujet pour souligner l'avancée en matière de mixité qui semble se réaliser au sein du Collège. Car, si en 2006, nous avons vu la première femme accéder à l'écharpe mayorale dans l'histoire de Mons, même en qualité de faisant fonction, aujourd'hui les sondages parient sur une femme Bourgmestre en titre et sur la mixité parfaite du Collège.

En matière de Culture, tout le monde ne parle que de Mons Capitale Culturelle de l'Europe en 2015.

Le titre, tant convoité, est tombé dans l'escarcelle de la Ville suite à un accord de l'ensemble des Grandes Villes Wallonnes. Le projet mené est un exemple de participation associative locale.

Les préparatifs avancent bon train. La programmation fait notamment la part belle aux créateurs et aux troupes locales qui se trouvent ainsi remerciées de l'investissement hors norme qu'elles ont pu engager dans l'événement.

L'art n'a jamais été aussi populaire à Mons et dans tout l'arrondissement, les salles de spectacles ne désespèrent pas et affichent même souvent complet !

Dans un autre registre, l'affairisme mis à jour dans certaines Grandes Villes Wallonnes a épargné Mons où le goût amer qu'a laissé le passage du commissaire spécial à l'immobilière n'est d'ailleurs plus qu'un mauvais souvenir.

Je terminerai par un domaine qui dépasse largement nos frontières montoise, wallonnes, belges ou encore européennes même si c'est par un enseignement, une exemplarité et une prise de conscience locales qu'il fallait s'attaquer à ce vaste problème qu'est la mise en péril de notre environnement.

Si une Echevine anti-gaspi a été désignée par la majorité, la création d'un Echevin du développement durable n'aura pas été nécessaire à accéder au titre de Mons « Ville Kyotodynamique ». Car, c'est par une prise de conscience réelle et forte du Collège en la matière, par une transversalité parfaite de la gestion de notre environnement et de son avenir qui a transcendé chacune des politiques locales que nous avons pu atteindre cette avancée significative en matière d'éco-consommation, de production d'énergie verte, et de diminution de production de gaz à effets de serre.

Voilà, c'est ça notre rêve pour 2012.

Maintenant, arrêtons de rêver et revenons-en à la réalité de 2006, à la réalité des lendemains de campagne électorale qui nous amène aujourd'hui à nous exprimer devant vous.

Mons, avec un taux de chômage flirtant avec les 30%

Mons, avec ses finances sous tutelle de la Région.

Mons, avec des offres déséquilibrées en matière de logement qu'il soit moyen, familial ou social.

Mons, avec un projet culturel lourd à porter et dont nous voyons l'Echevinat disparaître.

Mons, avec une vie associative forte et engagée que l'on préfère délaisser au profit de nouvelles structures plus « adéquates »

Mons, avec son manque de transparence, notamment en matière de gestion du logement social.

Mons, dont la majorité politique manque manifestement de volonté et d'ambition en matière d'environnement et de développement durable.

Non vraiment, Mons, telle qu'elle se présente aujourd'hui, n'engage pas à rêver celles et ceux qui la vivent le plus durement.

A nos yeux, votre déclaration de politique communale n'est à voir que comme une contribution, parmi d'autres, à un document bien plus vaste et d'importance que sera le Projet de Ville « Mons 2015 ».

Bien plus que l'énonce votre déclaration de politique communale, le Projet de Ville devra définir toutes les solutions concrètes qui permettront à Mons, et par effet moteur, au Borinage, de sortir de sa crise économique profonde.

Le CDH aura à cœur d'exercer une mission de surveillance accrue du travail du Collège car nous sommes conscients et partie prenante de la mission qui nous échoit.

Même si, et chacun en convient, il est extrêmement difficile dans une grande ville, même pour des Conseillers aguerris d'exercer une mission efficace de contrôle sur les marchés publics, les dépenses et autres avantages.

Nous prenons ici, devant ce Collège, devant tous les Montois et sur les conseils avisés de Monsieur COURARD à l'égard des Conseillers d'opposition, l'engagement de proposer ses 6 prochaines années une opposition forte mais constructive, critique mais juste.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LECOCQ Jean-Marc, Conseiller :

Désolé, je n'ai pas mangé avec Madame Moucheron tout à l'heure, même technique mais avec des résultats différents.

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord de saluer les nouveaux élus des quatre partis démocratiques; à qui je souhaite une longue carrière aussi longue que qualitative.

Un petit clin d'œil tout particulier au plus jeune Conseiller communal ; qui n'a que 21 ans : Hervé JACQUEMIN. Ce n'est pas vraiment un hasard s'il fait partie du groupe MR, tant les jeunes étaient présents sur notre liste. Peut être est-il parti pour un record de longévité. Je lui souhaite longue vie communale.

Pour répondre aux aspirations de nos concitoyens, le meilleur moyen, pour le politique, est de s'engager, dans une voie large, afin de rencontrer les besoins de chacun et de chacune.

Avec une loyauté sans faille, nous défendrons le programme de législature 2007-2012, dont les grandes lignes sont tracées en 16 points, sur un document dont je vous éviterai une lecture exhaustive.

Mes Collègues, Conseillers MR, et moi-même auront à cœur d'évaluer le travail du Collège dans toutes les matières qui participent à l'épanouissement personnel de nos concitoyens.

Le rôle du politique est aussi de définir le ou les buts à atteindre, dans un avenir lointain, et les objectifs quantifiables dans un avenir moyen. Le programme de législature répond pleinement à ce critère de qualité, car même s'il définit les grands axes politiques de 2007 à 2012, il nous projette vers 2015 et au-delà.

C'est dans cet esprit que j'ai décidé de nous imaginer à la veille des élections communales de 2012, le lundi 18 juin 2012 ; et de vous présenter le bilan que le Chef de Groupe MR – avec fierté – vous présentera :

« En cette veille de scrutin électoral, permettez-moi, chers Collègues, de faire le bilan de la législature qui s'achève et vous présenter – avec fierté – les axes pour lesquels nous sommes le plus satisfaits.

Certes, tous les efforts réalisés ont été possibles grâce à une saine gestion des finances communales et, je salue également l'aide apportée par le gouvernement wallon, au niveau du Fonds des communes, qui a permis à la quatrième Vile wallonne d'assumer, enfin, ses missions.

On en parlait depuis longtemps ; le mode de répartition du fonds des communes devait se prévaloir de règles objectives, quantifiables et transparentes qui garantissent une réelle équité entre les communes, c'est aujourd'hui chose faite et cela garantit la stabilité des finances communales de la Ville de Mons pour les générations à venir.

En matière de grandes infrastructures, le Musée des Beaux-arts, inauguré maintenant depuis quelques années, accueille de nombreuses expositions ; ce qui a permis à notre ville de rattraper son retard en matière de valorisation des arts plastiques.

Les travaux de la gare sont pratiquement terminés. La liaison entre le Centre Ville montois et les Grand-Près est aujourd'hui effective. L'enfant « Les Grands-Près » est relié par un cordon ombilical à sa mère ; le Centre Ville de Mons et de nombreux projets verront encore le jour dans les années à venir.

Un parking de 800 places a permis de désengorger de manière efficace les abords de la gare et une partie du Centre Ville, même si, dans le centre historique, la présence des voitures n'est toujours pas très appréciée.

L'étude concernant le réseau de tramways touche pratiquement à sa fin. Il est question d'une première ligne qui desservira prochainement Jemappes, les Grands-Près, le tour des boulevards et les deux parkings de dissuasion.

En ce qui concerne le Centre Ville, nous avons bénéficié du professionnalisme de la gestion Centre Ville et des projets défendus : tant au Centre Ville de Mons qu'à Jemappes, nous avons pu constater une nette amélioration de la situation. La construction du parking supplémentaire dans le Centre Ville a débuté et nous attendons son ouverture prochaine avec impatience.

Nous pouvons le dire, sans détour, Mons est aujourd'hui une Ville propre. Même si certaines zones d'ombre sont encore perceptibles.

L'image de la ville est aujourd'hui dynamique et performante par son commerce, son patrimoine et ses atouts.

En matière d'action sociale, nous avons réussi à augmenter d'une manière substantielle les places d'accueil dans les crèches, grâce notamment à des partenariats publics-privés. La mise sur pied des taxis sociaux a permis à nos aînés et aux personnes moins valides d'estomper les frontières de leur solitude.

Sans transition, les jeunes peuvent se féliciter des nouvelles maisons créées dans leur quartiers. De même, notre équipe de mini-foot est maintenant en 2e division. Certes, la création du Hall omnisports qui a permis une salle dédiée à ce sport en est la toute première raison. La piscine au grand large accueille des compétitions de bonne facture et le tournoi Ethias Trophy est devenu le 2e tournoi de tennis en Belgique.

En matière d'emploi et de création d'activités : c'est évidemment les domaines où nous avons été les plus créatifs : je vous renvoie aux statistiques publiées dans les derniers quotidiens, dont j'imagine vous n'avez pas manqué la lecture.

Quant aux logements, la majorité PS-MR a réussi à revisiter, de manière fondamentale, la politique du logement social. En cela, il faut également féliciter la participation active et dynamique du Conseil d'administration et du directeur de la Société TOIT & MOI. La majorité a réussi à privilégier la mixité sociale des résidents et l'ensemble du parc locatif social est aujourd'hui entièrement rénové.

La dispersion des logements sociaux sur l'ensemble du territoire montois est une réalité. Nous soulignons la pertinence des partenariats publics-privés.

En matière de culture, je ne dois plus vous rappeler que Mons a été désignée capitale européenne de la culture et qu'une multitude de projets sont à l'étude afin de faire de cette année 2015 une grande fête de la culture et de la convivialité.

La création du centre d'interprétation dédié à Saint-Georges accueille quelques exposés du philosophe Richard MILLER.

En matière de sécurité, je souhaite saluer le courage et la détermination des policiers, de plus en plus présents, qui apportent une réponse au climat d'insécurité dans lequel la ville vivait encore il y a 10 ans.

Quel bonheur lorsque nous avons pu assister au dénouement de l'affaire de l'enlèvement de la petite Caroline grâce, notamment, aux caméras de surveillances disposées dans le Centre ville.

Voilà mes chers Collègues, le travail du Collège fut entier et quotidien. J'en profite également pour saluer la collaboration de tous les Conseillers communaux des partis

démocratiques car je crois sincèrement que, par notre travail, nous avons apporté la réponse que nos électeurs attendaient. Nous devrions nous retrouver entre nous pour la prochaine législature »

Je vous remercie

Mme OUALI Mélanie, Conseillère : Merci Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Je ne vais pas revenir en détail sur les propos tenu par notre Bourgmestre en titre lors du Conseil communal d'installation, il a pu vous faire part de l'essentiel des axes de travail contenu dans le programme de législature. En quelques minutes, permettez-moi de ré-insister sur les initiatives prioritaires que le PS entendra mener durant les 6 prochaines années.

En matière de prévention et de sécurité nous exigerons un renforcement de la Police de proximité, nous veillerons au Conseil de Police à augmenter la présence à pied et à vélo des policiers dans les quartiers.

En matière de prévention, nous maintiendrons le travail mené par les équipes du contrat de sécurité de prévention dans les cités de la Ville. Là, où ce sera nécessaire, nous créerons comme par exemple à Nimy où nous renforcerons les équipes.

En matière d'actions sociales, via le centre public d'action sociale, nous voulons développer des services adaptés à tous ceux qui en ont besoin. Nous maintiendrons la diversité des services à domicile pour les aînés, nous renforcerons les programmes de formations transitoires pour les demandeurs d'emploi, nous travaillerons notamment à la réhabilitation d'un centre d'accueil pour toxicomanes, pour ne citer que ces quelques exemples.

En matière de création d'activité, pour accroître le nombre d'emploi, nous mettrons en place des dispositifs pour aider ainsi celles et ceux qui souhaiteront créer leur propre activité et créer de l'emploi à Mons.

Nous continuerons à mener des projets qui stimulent l'attractivité de la ville, nous veillerons à nous inscrire dans des programmes régionaux et fédéraux qui participent à la remise à l'emploi de chômeurs. De façon transversale, nous soutiendrons des initiatives qui favorisent le recours à des énergies renouvelable, que ce soit dans le domaine du logement, de la mobilité, ou de la consommation à l'intérieur de l'administration et des bâtiments publics aussi nous travaillerons à remplir les critères figurant dans

l'agenda 21, pour faire de Mons une ville au développement durable.

En matière de cadre de vie et de logement, les priorités sont nombreuses, pour ne réaffirmer que les deux principales : nous souhaitons que les cités sociales soient un espace de vie agréable, pour ce faire nous améliorons les entretiens techniques, nous favoriserons la mixité sociale, et le travail de prévention. Nous continuerons la mise en œuvre du plan d'égouttages sur l'ensemble du Grand Mons.

Enfin, nous continuerons à développer des projets porteurs pour la Ville, tant en termes de développement commercial, que touristique.

Aussi très prochainement nous prendrons connaissance dans cette assemblée du contrat d'avenir local. Parallèlement, la candidature de la Ville au titre de capitale européenne de la culture sera le fer de lance de la politique culturelle menée durant toute cette législature. L'objectif du PS est que chacun s'épanouisse dans le Grand Mons, que chacun se sente bien là où il vit, ce sera le moteur de nos actions durant les six prochaines années.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre, ça nous change.

Je vous préviens je ne vais pas faire dans la fiction, je ne suis pas tout à fait à l'unisson des deux orateurs, et j'ai trouvé en tout cas de la part de Monsieur LECOCQ, pour un parti de la majorité assez téméraire de faire dans la fiction, parce que je vois déjà ce que les adversaires pourront en faire lors de la campagne électorale en 2012 lorsque l'on reprendra son discours de 2006.

Quoiqu'il en soit, alors pour paraphraser une phrase qui est célèbre à Mons : In c'la co pour six ans !

Et si on avait eu une boule de cristal en 2000, on aurait même pu dire : In v'la pour douze ans.

Parce que cette assemblée réunie aujourd'hui ressemble à s'y méprendre à la précédente. Un PS qui garde la majorité absolue, (même avec 3 sièges en moins), une majorité pléthorique de 34 sièges vu l'ouverture au MR – une ouverture d'ailleurs que je considère sans le moindre risque pour le PS, puisque le partenaire n'est pas de ceux qui pourrait avoir l'idée de lui faire un peu d'ombre. Une opposition démocratique de huit sièges et un Collège composé très exactement des mêmes personnes que précédemment, si ce n'est l'entrée de Nicolas MARTIN, que je salue et félicite au passage et ceci à la suite malheureusement du décès de Monsieur CARPENTIER. Je ne passe pas sous silence que nous avons perdu un siège et que ça ne nous réjouit pas évidemment. Au vu du travail accompli précédemment, nous considérons donc même cela comme une injustice et je crois d'ailleurs que nous ne sommes pas les seuls à le penser.

Pour que les choses soient claires, par souci de transparence je dois aussi vous dire que nous avons proposé au CDH de faire un groupe commun de l'opposition démocratique, un groupe qualifié de technique puisqu'il n'était pas question de « fondre » les deux partis. Nous pensions que cela pouvait être un geste porteur de sens en tous cas pour bien se différencier de l'autre opposition mais le CDH n'en a pas voulu, nous le regrettons.

Finalement, la seule innovation importante – et malheureuse – dans ce Conseil : c'est l'entrée du Front National.

Je suis de ceux qui pensent que moins on en parle, mieux ça vaut. Mais si j'en parle aujourd'hui, c'est pour vous expliquer pourquoi je n'en parlerai plus après. C'est la dernière fois.

On a coutume de dire qu'il s'agit d'un parti non-démocratique et donc d'élus non démocrates. Alors pourtant qu'il faut bien reconnaître qu'ils sont là parmi nous parce qu'il y a 4400 de nos concitoyens qui ont voté pour eux au cours d'un processus que nous reconnaissons tous comme démocratique.

Oui, mais ! Pour moi, et je suppose que nous serons tous d'accord, le fondement même de nos valeurs démocratiques, c'est l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'Homme : tous les humains sont égaux en droit et en dignité. Ce qui évidemment est un principe qui est rigoureusement incompatible avec toute forme de racisme, de ségrégation ou de xénophobie qui fait le fond de leur idéologie de l'extrême droite et d'ailleurs le fond de commerce d'une partie de son électorat.

Leur présence est pour moi un abcès sur notre assemblée démocratique et je considérerai pour ma part qu'ils n'en font pas vraiment partie. Le Conseil pour moi se réduit à 42 unités.

Mais je ne confondrai pas leur personne et leurs idées. Il n'y aura donc de ma part ni insulte ni propos grossiers. Simplement, je les ignorerai.

Il ne m'est pas possible d'évoquer l'extrême droite sans revenir sur les propos que je considère totalement dépassés de Monsieur MILLER à notre égard pendant la campagne et encore plus après le scrutin sur le plateau de Télé MB

Nous considérons comme injurieux à notre égard d'avoir dit qu'en critiquant les réalisations de la majorité nous avons ouvert le chemin à l'extrême droite. Ce qui signifie que nous n'aurions eu d'autres choix que de jouer les « béni oui oui » alors que notre conviction légitime était et est toujours qu'il y avait d'autres priorités. Ne pas accepter le droit de l'opposition à la critique est extrêmement grave et nous aurions été

en droit, nous aussi, de demander des excuses. Mais aujourd'hui nous voulons faire preuve d'indulgence à votre égard Monsieur MILLER parce que nous comprenons que vous aviez sans doute été touché par le syndrome qui sévit au MR, puisque même son président en est frappé, de considérer ses adversaires comme des suppôts de l'extrême droite.

Puisque tout ce qui est excessif est insignifiant, nous tournons la page.

Venons en maintenant au discours et au programme.

Le titre d'abord : 'S'épanouir dans le Grand Mons »

Comment ne pas être d'accord ? Nous n'avons cessé de dire qu'il fallait des dépenses de qualité de vie et de bien être, ce que nous retrouvons dans « s'épanouir » et nous n'avons cessé de dire qu'il fallait rééquilibrer les dépenses entre hyper-centre et périphérie, ce que nous retrouvons dans le « Grand Mons ».

Nous avons donc le sentiment que nous n'avons pas prêché dans le désert et que, a priori, nous allons retrouver une partie de notre programme dans celui de la majorité.

Et c'est d'ailleurs vrai : il y a des références à l'agenda 21, au Plan Communal de Développement de la Nature et au contrat de rivière Trouille, au développement durable, à la mobilité et aux pistes cyclables, à Mons comme capitale du Hainaut, à la création de maisons de jeunes, au soutien de l'économie sociale, à la réouverture de la piscine Jean d'Avesnes, aux aménagements pour personnes moins valides dans les espaces publics existants, etc.

J'arrête là la liste, il y en aurait beaucoup.

Toutes choses que nous avons mises aussi dans notre programme et sur lesquelles nous étions souvent intervenus au cours des 6 années écoulées.

On y trouve même des affirmations que nous avons été les premiers à émettre, par exemple que la création d'emplois dépend aussi du plaisir des investisseurs à vivre à Mons, que la participation, par ailleurs notamment dans le cadre du budget participatif, doit tenir compte des associations existantes et en particulier des comités de quartier et qu'elle doit valoriser les expériences citoyennes.

Je pourrais encore citer d'autres exemples. Cela prouve que nos idées ne sont ni farfelues ni irréalistes comme certains auraient tendance à le faire croire. Cela montre aussi que la majorité n'est pas sourde et c'est tant mieux.

Pourtant, certains chapitres nous laissent vraiment sur notre faim. Il y a des déséquilibres flagrants d'un chapitre à l'autre : certains contiennent des projets précis alors que d'autres n'émettent que des intentions.

Projets précis par exemples :

En matière de sécurité, des agents à pied ou à vélo, multiplier les agents habilités à dresser des amendes administratives, l'installation de caméras de surveillance. Dans le chapitre économie-emploi : un cadastre de terrains disponibles, des zones franches, de nouveaux zonings, un fond « Microcrédit » et encore beaucoup d'autres choses aussi. Pour le sport : construction d'une nouvelle tribune à l'Albert, nouveau hall omnisports, une salle de mini-foot, des « chèques-sports » etc.

Pour le tourisme : une maison du Doudou, la traduction du site WEB en plusieurs langues, une signalisation sur l'autoroute, des brochures multilingues etc.

Voilà énormément de choses concrètes et c'est très bien. On apprécie plus ou moins l'une ou l'autre mesure mais ce n'est pas la question ici et nous en débattons au fur et à mesure tout au long de la législature car il n'est pas possible de reprendre chaque point en particulier.

Mais nous aurions aimé voir autant de précisions et de choses concrètes dans d'autres matières, notamment celles qui touchent à l'environnement.

D'abord, le chapitre où l'on parle d'environnement, ce chapitre est lié à la propreté publique, ce qui est déjà extrêmement réducteur, l'environnement ce n'est pas que la propreté d'autant plus que c'est la propreté qui fait les 90% du chapitre. La propreté c'est important mais ce n'est pas tout.

On y parle des déchets, mais uniquement du ramassage et qu'il faut se soucier que le lendemain qu'il faut que les trottoirs soient propres, c'est vrai ! Mais on ne parle pas du traitement des déchets alors pourtant qu'avec IDEA qui doit absorber Itradec, il y a une grosse menace qui pèse sur l'avenir de la biométhanisation à Itradec au profit de l'incinération bien plus polluante.

L'égouttage, on se contente de dire que sa mise en œuvre sera poursuivie. Si c'est au rythme des 6 dernières années (et de toutes celles qui les ont précédées), ça promet !

Il y a bien un chapitre sur le développement durable, le chapitre 7.

Mais il est difficile de faire plus vague : « limiter les nuisances », « rechercher un équilibre », « stimuler les économies d'énergie » ... mais uniquement dans l'habitat.

Comment ? Ca ce n'est dit, nulle part. A la lecture, personne ne le sait. Et peut être que vous non plus, vous ne le savez pas.

Rien en tous cas sur ce que la Ville pourrait entreprendre pour elle-même.

Pourtant, il n'était pas difficile d'être concret : il suffisait de reprendre la motion que nous avons déposée un an avant les élections (en octobre 2005) et qui avait été votée à

l'unanimité, donc par tous ceux qui sont aujourd'hui dans le Collège. Il s'agissait de réactiver concrètement la charte d'Aalborg sur les villes durables que Mons a ratifiée déjà en 1999 mais dont elle n'a jamais rien fait.

Alors, s'il vous plait, ajoutez aussi à votre programme de majorité que vous vous engagez à utiliser du papier recyclé chaque fois que c'est possible et en particulier pour les bulletins communaux qui sont distribués massivement, à installer des panneaux solaires, des ampoules basse consommation, des chaudières à condensation et tout ce qui permet de faire des économies d'énergies.

A isoler tous les bâtiments communaux dont le coefficient d'isolation serait insuffisant
A impulser une coopérative d'achats de panneaux solaires pour réduire les coûts au bénéfice de nos concitoyens, c'est une initiative qui a déjà été prise dans de nombreuses communes.

A utiliser de l'eau de pluie pour tous les usages non alimentaires (nettoyage, arrosage, toilettes...) et non de l'eau potable comme aujourd'hui.

En collaboration avec la Faculté Polytechnique, engagez-vous à dresser l'inventaire des possibilités de production d'énergie propre sur le territoire de la Ville de Mons (éoliennes, bio-masse, des sources d'eau chaude) notamment à Ghlin.

Engagez-vous à appliquer les prescriptions écologiques et éthiques lors des marchés publics qui sont mentionnés dans le guide fédéral des achats durables

A faire participer l'enseignement communal au programme de la « Décennie de l'Education au Développement Durable » mis sur pied par la Communauté Française. On pourrait bien sûr allonger encore l'énumération, mais c'est ce qui a été repris dans cette motion qui a déjà été votée, donc ce n'est pas du neuf ce que je propose ici !

La pauvreté de ces chapitres démontre que les problèmes environnementaux restent le cadet des soucis de la majorité. Pourtant les problèmes d'énergie, liés à la problématique des effets de serre, seront les défis majeurs du XXI^e siècle. Aujourd'hui des éminents personnages comme Al Gore (dont le film passe actuellement), Nicolas Hulot, Hubert Reeves, nos plus éminents climatologues sont tous d'accord la dessus. Même Jacques Chirac et Arnold Schwarzenegger s'y sont mis ! Mais à Mons, calme plat.

Bien sûr que nous n'allons pas résoudre les problèmes de la planète à nous seuls mais nous devons y collaborer activement.

D'autant plus qu'une politique réellement écologique donnerait du corps à d'autres chapitre de votre déclaration.

Celui des finances, où vous vous contentez de dire que « la majorité poursuivra le travail d'assainissement du déficit communal » sans dire comment. Les économies d'énergie offrent là de nombreuses pistes.

La création d'emplois, où l'écologie est un véritable gisement.

Dans la recherche pro-active d'investisseurs pour les mêmes raisons.

Dans la santé par la réduction des taux de pollution.

Dans la promotion du logement de qualité, notamment du logement social. Il nous étonne que vous ne parliez pas du projet destiné à remplacer la cité des oiseaux, alors pourtant qu'il s'agit là d'un projet remarquable sur le plan des économies d'énergie et qui devrait devenir la référence pour le futur.

En matière d'écologie, vous vous en tenez trop aux déclarations d'intention, elles sont trop vagues. Et les expériences passées, comme le "problème de la disparition du Bois Brûlé au profit du moto-cross annuel nous fait craindre le pire.

Craindriez-vous de trop nous donner raison en vous affichant un peu plus réellement écologistes, dans le concret et pas seulement dans les intentions ?

Sans entrer dans la discussion de tous les points du document-programme, je veux encore faire quatre propositions concrètes, précises, au nom de mon Groupe.

UN : en matière de santé : nous nous réjouissons qu'il y ait un chapitre santé. On l'oublie trop souvent notamment dans les programmes communaux alors que c'est une préoccupation majeure, à juste titre, de la population. Mais on n'y parle que du rapprochement Ambroise Paré-St Joseph, ce qui est une bonne chose, c'est tout à fait positif.

Nombreux sont nos concitoyens qui se soignent par des médecines dites douces.

Malheureusement, l'allopathie d'une part et les médecines alternatives d'autre part se concurrencent trop souvent, alors qu'elles sont en réalité complémentaires. Le dialogue n'existe pas. Là où une échoue, une autre peut réussir. Nous proposons donc d'envisager une cellule au sein de l'hôpital Ambroise Paré où des médecins des différentes disciplines (allopathie, homéopathie, ostéopathie, acupuncture) pourraient collaborer.

Ne répondez pas que c'est du rêve : on fait déjà de l'acupuncture au service gynécologie d'Ambroise Paré. C'est un bon début, il faut l'amplifier.

DEUX : vous souhaitez labelliser l'appellation « Doudou ». Cela se discute sur le fond dans la mesure où ce serait un peu privatiser un patrimoine public, Le Doudou, il appartient à peu à tout le monde et il est reconnu d'ailleurs patrimoine de l'humanité.

Mais si cela se fait, un des critères devrait être que les produits vendus sous l'appellation

«Doudou » pour recevoir cette appellation devraient être issus du commerce équitable.

TROIS : nous avions proposé que la première demi heure de parking soit gratuite comme dans d'autres ville. Après débat, la majorité avait proposé de « consulter notre consultant ». Cela a-t-il été fait ? Quel en est le résultat ? Quant à nous, nous n'en savons rien mais nous réitérons notre proposition.

QUATRE : Mons est une Ville et il n'est pas fréquent qu'on évoque ici les problèmes de ruralité. Pourtant, la zone sud du Grand Mons offre un caractère plus rural que citadin. Pour un pouvoir communal qui est quand même (il faut le reconnaître) un grand spécialiste de la pompe à subsides (ceci étant dit sans reproche), les divers plans de développement rural, tant européens que wallons, pourraient présenter beaucoup d'intérêt pour mener dans cette zone une politique de développement et d'aménagement. Enfin, il y a deux points qu'il est impossible de passer complètement sous silence. Mons 2015. Nous soutenons l'initiative, comme déjà annoncé à plusieurs reprises. Mais nous demandons une attention toute particulière pour qu'une majorité de la population puisse à cette occasion avoir accès à la création culturelle et pas seulement à la consommation de la culture. Ce qui implique d'être prudent par rapport à tout ce qui serait trop élitiste.

Le constat que la politique du Manège.Mons n'est pas suffisamment ancrée dans le terreau culturel local n'est pas que notre constat : c'est aussi celui repris dans le dossier 7 de notre ordre du jour, dont nous discuterons tout à l'heure qui est relatif au contrat programme du Centre Culturel Transfrontalier. C'est donc bien la preuve que pour le moment en tout cas cette préoccupation n'est pas suffisante.

Ensuite, à propos de Mons 2015, face à chaque initiative, nous demandons d'évaluer ce qu'elle laissera comme trace au delà de 2015. Trace au-delà de 2015, traces positive ou éventuellement négative, car cette année 2015, somme toute pas si éloignée, n'est pas une fin en soi.

Enfin, pour terminer, je serais bien revenu avec un petit couplet sur le bourgmestre en titre, on ne peut pas l'oublier qui affirme à peu près être le seul vrai bourgmestre, puisqu'il dit qu'il assumera toutes les fonctions mayorales à l'exception des actes légaux et réglementaires. Cela veut dire à peu de choses près que du moment qu'il ne signe pas, il peut tout faire, ce qui vide évidemment la loi de son sens.

Je me contenterai de répéter notre hostilité à ces cumuls, ce qui ne signifie nullement que nous sommes hostiles à la personne du bourgmestre. J'espère qu'il en est convaincu.

Mais nous sommes curieux d'avoir quelques éclaircissements sur la phrase un peu sibylline « légalement, je peux le faire à tout moment » lorsqu'il évoque le moment où il reprendra la présidence du Collège. Car pour pouvoir le faire, il doit légalement démissionner de son poste de ministre. Alors quand ? La réponse intéressera sûrement d'autres que nous.

En conclusion, même si la notion de qualité de vie est une notion à géométrie variable, nous pourrions au moins applaudir à l'un des souhaits du discours : Mons, une ville où vraiment il fait bon vivre.

Et pour mieux définir ce que ça veut dire, nous avons six ans devant nous.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Merci Madame la Présidente.

Mon intervention ne fera pas double emploi avec la communication de notre Chef de Groupe, cela je tenais à le dire en commençant.

Madame la Présidente, Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins, chers Collègues, Ce serait mal venu de critiquer les bonnes intentions du programme de législature 2007-2012. J'y vois beaucoup de propositions positives, cependant j'aurai quelques remarques à formuler ou plutôt je souhaiterais m'arrêter ponctuellement sur quelques points précis.

Page 2, dans le préambule, par exemple, vous parlez de la création d'emplois nouveaux. On aimerait connaître vos projets pour des ouvertures dans ce sens.

Page 6, ce qui est dit à propos des aînés et de leurs participations à la vie communale paraît tout à fait positif et j'applaudis à deux mains aux taxis sociaux. Mais multiplier les commissions de travail de la plate-forme d'observation et d'action du 3 e âge ne me semble pas judicieux. En effet les groupes existants se sont déjà effrités lors de la mandature passée. Je relève cependant le souci formulé, en caractère gras, SVP, d'intégrer davantage les réflexions des aînés aux travaux du Collège.

Page 7, dans les lignes consacrées à la santé, je regrette qu'on n'ait pas développé davantage le rôle que vont jouer les deux hôpitaux montois. Or, il s'agit bien là d'une avancée notoire. Je félicite d'ailleurs Monsieur Nicolas MARTIN, Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Ambroise Paré pour l'avoir réussi. Quelques détails supplémentaires auraient été les bienvenus, ne serait-ce que citer le nom du CHR partenaire : la Clinique Saint Joseph.

Page 12, le logement. Il s'agit de favoriser la construction de logements sociaux dans tous les quartiers du Grand Mons. Hier et aujourd'hui, nous avons vu et nous voyons beaucoup d'immeubles se construire, mais la location des appartements est trop

onéreuse pour les petits budgets. Quand on ne touche que 750€ par mois et qu'il faut en donner 450€ pour louer un tout petit appartement, voire un studio, il ne reste que 300€ pour vivre durant 30 jours. Un logement social serait bienvenu dans ce cas, or certaines personnes n'y ont jamais accès.

Page 20, objectif culture : les efforts seront poursuivis pour offrir simultanément au programme du Manège.Mons des spectacles de divertissements. Je pense que bon nombre d'habitants du Grand Mons sont demandeurs, j'espère qu'ils auront cette année encore la possibilité de voir s'organiser « *Les après midi bonheur* » des Amis de Gérard Noël. Quant aux spectacles de divertissements proprement dit et bien que ce ne soit pas particulièrement ma tasse de thé, j'ai ouï dire que la représentation de Mademoiselle BEULEMANS n'a pas été admise à Mons. Or j'ai appris que cette pièce avait tenu l'affiche à Lyon pendant 3 mois. Ne soyons donc pas plus catholiques que le Pape, et faisons en sorte que tous les publics soient reconnus dans leurs attentes.

Page 20, nous prenons bonne note des intentions de la majorité de travailler avec les partis démocratiques de l'opposition. Justement, je souhaiterais qu'on écoute davantage l'opposition. Je me rends compte qu'il faut souvent revenir à la charge pour qu'une idée proposée par elle, soit examinée et soit exploitée s'il y a lieu.

Je vous remercie.

M. MILLER Richard, Echevin : Merci Madame la Bourgmestre. J'interviens simplement très rapidement pour faits personnels, étant donné la remarque de Monsieur VISEUR. Donc je tiens à dire que comme tous les démocrates dans cette salle, je déplore la présence de l'extrême droite autour de la table du Conseil communal et donc je suis capable de faire mon Mea culpa, je n'ai donc aucune difficulté, Monsieur VISEUR, à vous faire des excuses publiques pour la forme de mes propos. Le caractère excessif de ceux-ci, était probablement dû à l'énervement du moment. Cela étant, je ne retire rien par rapport à l'appréciation de la campagne menée par ECOLO durant cette élection communale mais là il ne m'appartient pas de la juger, d'autant plus que la population l'a déjà fait en vous accordant moins de suffrages.

M. DUQUENNE Philippe, Conseiller :

Madame le Bourgmestre, Messieurs et Mesdames les Echevins, chers Collègues du Conseil communal,

Je prends bonne note de toutes ces belles paroles, ces bonnes nouvelles, ces promesses, nous vérifierons tout cela en 2012. Je suis entièrement d'accord avec Monsieur

WISEUR, Monsieur MILLER je ne vous en veux pas de nous avoir comparé à ECOLO. Je ne vous demande pas de vous excuser, l'erreur est humaine.

Je tiens à remercier les membres du Conseil qui ont la courtoisie de m'écouter, je salue en eux d'authentiques démocrates. Je tiens à remercier également tous nos responsables pour l'organisation et le bon déroulement des élections du 8 octobre dernier. Et le personnel à tous niveaux de responsabilité.

Nous avons chez nous, comme dans tous les partis des personnes qui ne représentent pas nos idées, et par leurs idéaux démesurés, leurs nostalgies nauséabondes peuvent discréditer de braves gens, il s'agit notamment du Conseiller Carolo et sa lamentable prestation. Les membres du FN de Mons et sa région et toutes les sections de Wallonie à l'unanimité, ont demandé sa démission et son exclusion du parti. Il n'a qu'à aller chez Nation ou Agir pour véhiculer ses idées, mais pas chez nous.

Je reviens à la prestation de serment que certaines personnes ont essayé de rendre festive et animée. Je ne regrette donc pas l'action contre le racisme, où nous aurions participé de bon cœur mais d'y associer une campagne contre des partis nationalistes et populistes surtout en y associant un triangle rouge, qui représente la souffrance de nombreux européens qui se sont battus contre le nazisme. Toutes ces personnes étaient de nationalité belge, en ce qui concerne notre pays, je dis bien des belges, et non pas des socialistes, des catholiques ou des libéraux. D'où ce ridicule triangle de couleur rouge alors que le vrai triangle porté par ces femmes et ces hommes était marqué de l'initiale de son pays et à aucun moment celui d'un parti politique, aucune association, parti auto-proclamé démocratique, quel qu'il soit n'a le droit de prendre ce symbole qui était surmonté d'un matricule, celui du prisonnier. Il est facile de reprendre des images, des sigles à son compte sans avoir participé, sans avoir souffert. Je vous garantis qu'en Wallonie, il y a au moins une famille qui a été décimée et qui continuera à se battre pour les belges et pour la démocratie. Je ne demande pas d'excuses pour l'humiliation de ces braves, de cette mascarade mais essayé chers Collègues d'avoir un peu de respect pour nos survivants, nos disparus. Ne pas être d'accord est une chose, manifester est un droit mais associer ce symbole contre nous, je ne peux l'accepter. Je vous certifie qu'il y a beaucoup de braves gens qui ont passé par là et qui votent pour nous.

Madame le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers Collègues, Vous n'avez pas la moindre concession des élus FN, certes chaque fois que l'intérêt général sera en jeu nous joindrons nos voix aux votes. Mais vous accorder notre vote sur un point précis ne diminuera en rien notre attention. Le FN auquel j'ai l'honneur

d'appartenir affirme son attachement à la démocratie et sera fidèle à la volonté populaire, à la volonté des gens de chez nous et rien n'empêchera de défendre la population montoise désireuse de changements, de justice sociale et de fierté. Je vous remercie.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Madame la Présidente, chers Collègues, Juste quelques considérations, d'abord il faut se réjouir de la tonicité des propos de l'opposition démocratique, virilisée, pleine d'imagination et qui fait l'impasse sur les 6 prochaines années et comme l'a dit Mademoiselle OUALI, c'est le droit de chacun, mais il va falloir gérer ici et maintenant et essayer d'améliorer du mieux possible les conditions de vie de nos concitoyens, c'est une responsabilité lourde que l'actuelle majorité va assumer du mieux qu'elle peut. Sachant que la vie est très complexe, que les choses sont difficiles que les conditions financières et autres sont des conditions parfois d'une grande lourdeur mais on fera du mieux que l'on peut avec un programme qui bien entendu, comme tous les programmes est perfectible et il y a des éléments sur lesquels je vais revenir dans un instant qui méritent certainement notre attention.

Juste quelques mots, je sais que « qui aime bien, châtie bien » mais je me dis en entendant parfois Monsieur VISEUR, qu'est-ce qu'il doit nous aimer ! Je me permettrai, et non pas pour la personne pour laquelle j'ai beaucoup de respect, mais simplement ses propos, il y a quelque chose qui m'étonne c'est que vous vous exprimez comme si les citoyens s'étaient trompés. Un peu comme, on sort juste des élections, et bon voilà vous trouvez que parce qu'ils vous ont sanctionnés, ils vous ont enlevé 25% de vos sièges, vous trouvez que finalement ils se sont trompés. Nos citoyens n'ont pas compris. Ils n'ont pas accédé au niveau intellectuel auquel vous tentez de les amener. Moi, j'ai une attitude beaucoup plus humble, beaucoup plus simple, je pense que globalement la campagne électorale s'est déroulée, d'une manière acceptable. Je pense qu'on aurait pu faire mieux mais on aurait pu aussi connaître pire. Chaque parti a pu se défendre, il n'y a pas manqué de débat parfois même c'était une redite, chacun a fait comme il a pu avec ses propres moyens et puis nos concitoyens se sont exprimés sans la moindre pression dans des urnes après être passés dans des isolements et ils ont fait en sorte que vous perdiez 25% de vos sièges mais bon l'humilité voudrait que vous preniez acte de cet échec et que vous tiriez peut-être quelques leçons. Or à vous entendre ici, finalement la majorité, elle serait pléthorique parce que nous comptons 27 + 7 et finalement cette majorité, sans vouloir aller au-delà de vos pensées, n'est pas à sa place. Moi, je pense juste le contraire, je pense que si on peut compter sur une majorité d'une telle ampleur c'est

d'abord par la volonté politique des deux formations politiques chacune ayant accompli des efforts tant les Socialistes qu'au MR, les choses ne sont pas si simples et chacun a décidé, dans l'intérêt de nos concitoyens, d'associer ses convictions, d'associer ses efforts, ses capacités. Je pense que cela doit être souligné.

Alors juste quelques éléments concrets et puis un mot pour continuer dans cette esprit d'ouverture, sur les questions d'environnement, c'est vrai que le chapitre n'a pas été très développé mais il le sera, je veux dire que dans le cadre du Projet de Ville, dans notre contrat d'avenir local, je pense, en effet qu'il faut être un peu plus précis, et il faut reconnaître que dans certains endroits c'était plus détaillé, vous l'avez-vous-même indiqué, mais sans fausse promesse. Par exemple : l'égouttage, pourquoi n'allons nous pas vers des grandes déclarations ? Pour une raison toute simple, c'est que quand on voit l'évolution du budget, quand on voit l'évolution de l'intervention régionale, les efforts de maîtrise financière que nous avons devant nous et le coût considérable notamment des réfections et de l'égouttage, il va falloir travailler avec une certaine intelligence. Faire là où c'est prioritaire, là où la densité de population est la plus grande, développer dans les milieux ruraux des moyens d'épuration ou d'amélioration de la qualité de l'eau de manière plus individuelle, il y a toute une réflexion que nous pouvons avoir ensemble, mais, oui c'est vrai, on ne s'est pas aventuré dans notre programme de législature dans de fausses promesses. On ne l'a pas fait durant la campagne électorale, nous n'allons pas le faire maintenant.

Pour ce qui concerne le logement, je crois qu'en effet dans les perspectives peut-être non explicitées dans le document, il y a beaucoup de choses positives. Il y a en effet des programmes avec des consommations d'énergie très faibles, des programmes public-privé, cela n'a pas été repris tel quel mais qui sont en route, sur lesquels nous travaillons d'une manière intense avec « TOIT& MOI ».

Vous avez souhaité que l'on soit un peu plus écologiste, ça ne pose pas de problème, je crois en effet que dans les programmes intérieurs de la Ville il y a des efforts à faire, en matière de papier recyclé, de recyclage d'une manière générale, simplement il ne faudrait pas que ce soit synonyme d'absence de plaisir donc je crois que les montois ne comprendraient pas cela. Je ne pense pas que c'était d'ailleurs votre volonté.

Vous revenez avec les questions liées au parking, Dieu sait, si l'on me permet cette expression, si la question nous interpelle. On a demandé à COPARCH, les experts, les consultants qu'on consulte, ils ont été consultés, ils ont demandé pour nous répondre – 3 mois – (c'est cela) donc d'ici deux mois, on devrait avoir une réponse, et quand on aura

la réponse on l'examine ensemble, si c'est pertinent pourquoi pas. Je veux dire nous ne sommes certainement pas fermés.

Je me permettrais peut-être sur le plan culturel d'y revenir tout à l'heure au point 7, ce que vous avez indiqué mérite certainement un prolongement mais nous le ferons à ce moment là.

Enfin, je termine. Vous savez ma position personnelle, Monsieur VISEUR elle est relativement simple, d'abord vous le savez je ne demande pas un euro, ni dans ce que je peux faire en matière de Conseiller communal, ni au Conseil de Police, je ne veux pas un euro. Donc c'est simple et j'espère que vous ne m'en voulez pas de travailler et surtout de ne pas abandonner Mons et les Montois et les Montoises. Croyez bien que la tentation est grande ailleurs et les demandes sont nombreuses pour que je me consacre davantage à d'autres tâches. Chacun jugeant que la tâche dans laquelle il se trouve est prioritaire mais je reste extrêmement attaché à Mons simplement parce que mes concitoyens – Nos concitoyens m'ont élu Bourgmestre et que je n'ai nullement l'intention de les abandonner le lendemain du scrutin sous prétexte que je suis actuellement Ministre. Et oui, légalement à tout moment, et je pense que cela ne sera jamais un coup de tête après une nuit d'insomnie, parce que ce n'est pas tellement mon genre, mais je dois le redire que légalement à tout moment je peux décider de revenir à la tête du Collège et donc ça personne ne pourra jamais me l'enlever jusqu'au moment où je suis dans cet état-là. Mais pour le moment voyez ce Collège de grande qualité, vous avez-vous-même salué la Bourgmestre faisant fonction, preuve s'il en est que le choix était bon, le Collège est de qualité, nous sommes dans la majorité assez contents, moi, je suis heureux et que pour le moment il n'y pas péril en la demeure.

J'en termine, vous disiez tout à l'heure, majorité pléthorique, comme si on était un peu trop nombreux dans la majorité ! Les électeurs se sont prononcés et nous avons (nous en parlerons) des Commissions qui préparent le travail du Conseil communal. Il y a 10 Commissions, la règle D'Hondt fait que vu le résultat électoral, je veux bien m'excuser d'avoir gagné les élections, - je peux le faire si ça peut vous faire plaisir- mais je ne vous cache pas un certain bonheur d'avoir pu bénéficier d'une majorité absolue, significative. Faut pas trop m'en vouloir si je n'ai pas envie de boudier à tout moment un petit moment de bonheur, je veux dire la vie est tellement difficile que de temps en temps on peut quand même se réjouir. Oui, franchement je me réjouis du résultat que nous avons obtenu et je me réjouis de la composition du Collège et de cette majorité que vous vous jugez peut être trop large.

Quoiqu'il en soit les 10 Commissions, si on respectait la règle ça nous donne (de mémoire) 7 Présidences au Parti Socialiste, 2 au MR et une Présidence au CDH. Voilà comment nous devrions travailler. Sauf si vous refusez la main tendue, nous Socialiste et bien on donne une Présidence de Commission à ECOLO. On le fait pourquoi, non pas pour que vous soyez plus agréable ça vous en seriez vraisemblablement incapable et ce n'est pas ça que je vais vous demander, soyez rassuré mais pour que le débat démocratique soit nourri et c'est aussi une preuve, bien entendu nous nous basons sur notre majorité, mais c'est vrai que l'on écouterait attentivement ce que l'opposition aura à dire. La seule chose que je vous demande, mais je sais que je ne parviendrai pas à vous convaincre, c'est que parfois vous nous donnez l'impression de nous donner des leçons permanentes. Je vous assure, on est à l'image de nos concitoyens, des gens simples qui veulent faire pour le mieux, pas qu'on ne se trompe pas, nous pouvons nous tromper mais en tous cas on essaye de travailler dans l'intérêt général avec toujours comme pour tout un chacun des marges de manœuvres qui sont tantôt limitées et tantôt avec une attitude qui peut ne pas être parfaite. Oui, on n'est pas parfait. On ne pourra pas tout faire d'une manière exceptionnelle et donc je vous envie toujours quand je vous entends parce que vous donnez toujours l'impression que vous savez, vous, ce qui est le parfait et la méthodologie pour y parvenir. Donc on n'arrivera pas au degré de perfection que vous éditez de temps en temps mais nous agissons avec notre majorité, avec le bonheur qui est le nôtre, avec la main tendue, avec l'ouverture d'esprit et encore une fois j'espère que ce geste sera apprécié à sa juste dimension démocratique pour que nous puissions travailler en nourrissant le débat.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller :

Bien sûr on ne va pas faire de la polémique et prolonger ce débat. Je veux revenir sur deux choses. D'abord, ça m'ennuie que vous recevez ce que nous disons comme des leçons qu'on veut vous donner, c'est peut-être la conviction qui fait parce qu'elle est forte et parce qu'on essaye de faire avancer un certain nombre de choses que nous souhaiterions faire avancer plus vite, qui vous donne cette impression. Mais je sais que, c'est une caricature que l'on fait parfois de nous, comme donneur de leçons, je vous demande de considérer que c'est à la mesure de la conviction de nos idées et pas que cela viendrait d'un sentiment de supériorité par rapport à qui que ce soit. J'ai d'ailleurs déjà dit parfois clairement en public les qualités que je vous reconnaissais et que je suis toujours prêt à reconnaître, cela ne veut pas dire pour cela que je veux donner des leçons mais je veux que vous sachiez que nous sommes des convaincus. Quant

au geste de la Commission, oui, bien sûr qu'on l'apprécie mais c'est aussi parce que vous avez fait ce geste que nous comptons apporter des propositions positives, de faire une opposition constructive. Dans le discours que je viens de prononcer il y a beaucoup de suggestions et pas seulement des critiques et c'est dans ce sens là que nous apprécions le geste, c'est pour essayer de faire avancer ensemble pour que nos concitoyens y voient un peu plus de plaisir de vivre à Mons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mme PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE -1e annexe

2^e objet : Règlement d'ordre intérieur du Conseil – Adoption Cab.Bourg.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : C'est la révision du règlement d'ordre d'intérieur avec un toilettage du texte en vue de l'intégration des règles de déontologie et d'éthique des Conseillers communaux, vous y retrouvez bien entendu les différents points concernant l'organisation du Conseil communal, ainsi que les Commissions, entre autre.

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

3^e objet : Élection des Conseillers de Police. Cab.Bourg. Police/06

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f. : Chaque Conseiller communal dispose de 8 voix et reçoit donc 8 bulletins. Sur chaque bulletin on ne peut voter que pour 1 seul candidat. Selon l'article 10 alinéa 1e, je dois être assistée de 2 Conseillers communaux, le choix s'est porté sur deux personnes ni candidat effectif, ni candidat au poste de suppléant, il s'agit donc de Monsieur MARTIN et de Monsieur SAKAS.

Le dépouillement se fera par Madame Cécile BRULARD ainsi que Monsieur LIBIEZ et les scrutateurs bien entendu.

Pendant que le dépouillement se fait, si vous le voulez bien, nous allons continuer notre ordre du jour, nous en arrivons au 4^e objet.

4^e objet : POLICE - CIRCULATION

a) Cuesmes rue de Frameries – Création d'un passage pour piétons GEP 6002/C/41

ADOPTÉ à l'unanimité – 4e annexe

b) Mons Chemin de la Procession – Création d'un emplacement pour personnes handicapées GEP 6002/296

ADOPTÉ à l'unanimité – 5e annexe

c) Cuesmes Voie de Wasmes. – Tunnel du Site du Levant. Réglementation de la circulation GEP 6002/C/91

ADOPTÉ à l'unanimité – 6e annexe

d) Harveng rue Notre-Dame de Tongres. Réglementation de la circulation GEP 6002/Harv/19

ADOPTÉ à l'unanimité – 7e annexe

e) Mons rue des Trois Boudins – Création d'une interdiction de stationner GEP 6002/366

ADOPTÉ à l'unanimité – 8e annexe

f) Mons, chaussée du Roeulx – création de passages pour piétons. GEP 6002/318

ADOPTÉ à l'unanimité – 9e annexe

g) Mons. Zone de convivialité – Interdiction de circuler chaque jour de 20 h.00 à 05 h.00 et ce, du 1er janvier au 31 décembre de l'année. GEP 6002/178

M. HAMBYE Guillaume, Conseiller : Pour le Point « g », on est tout à fait d'accord, donc prolonger, d'étendre l'interdiction de circuler sur la Grand Place. La question qui se pose est concernant les personnes à mobilité réduite, quand il y a des manifestations, des dîners, ici dans le Centre Ville, comment expliquer aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées qu'elles vont arriver sur la Grand Place alors que c'est

fermé ? Donc là je crois que la question a déjà été posée mais il y a problème concret pratique.

L'autre point, vous savez tous que les motos font quelque fois plus de bruit, sont plus polluante d'un point sonore et visuel que les voitures, je me demande si on ne doit pas aussi préciser la chose.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Je voudrais me permettre d'intervenir en faisant remarquer deux éléments, d'abord la question posée sur les moins valides, elle est très pertinente, il y a plusieurs moyens :

le premier : c'est avec le numéro de téléphone de la Police, la Police pouvant actionner les potelets, ou les cylindres.

Le deuxième : est de permettre aux moins valides de venir jusqu'à l'entrée de l'Hôtel de Ville, rue d'Enghien, en passant par (le plus simplement du monde) par la rue de la Tour A Ubéron et on arrive à l'arrière. On peut accéder quasiment sur la Grand Place soit par la rue d'Enghien qui est à double sens jusqu'à l'entrée de l'Hôtel de Ville ou bien par le haut de la rue Neuve, une fois que cette rue va être totalement refaite, ce sera très facile au carrefour de la rue Neuve et de la rue du Onze Novembre. Je pense que ce sont des moyens assez aisés d'agir. Si maintenant, quelqu'un ne peut vraiment pas se déplacer autrement que par un véhicule, il suffit de téléphoner alors à la Police, et la Police s'en charge. C'est le plus facile.

Les motos, c'est un débat sans fin. Si on empêche les motos d'accéder à la Grand Place, il faut se dire que les motards vont éviter Mons, or la toute grande majorité des motards sont des gens de grande qualité. A la fois fraternels, et des gens de très grande qualité. Mais bien entendu comme dans toutes les familles, comme dans tous les groupes il y a quelques personnes qui ont des comportements irrespectueux tantôt c'est la moto qui pétarade, tantôt ça va trop vite, tantôt ça pollue mais si on ne le fait pas il n'y aura pas un motard sérieux qui quittera des yeux sa moto. Aujourd'hui les motos sont d'un tel coût que les motards voudront toujours avoir leurs motos non loin du lieu où ils vont prendre un verre. Et si vous regardez en été quand il y a ce nombre impressionnant de motos, si vous regardez le prix moyen de chacune des motos, vous comprendrez immédiatement le pourquoi de cette attitude alors ça se discute sans fin. Mais faut-il interdire, pour autant qu'ils aillent à pas d'homme, le Centre Ville aux motards. Le tout est de les obliger à très faible vitesse, mais je reconnais quand les policiers sont là et qu'il y en a qui pétarade, ils peuvent intervenir parce que le règlement de Police prévoit,

il n'y a pas de vérité révélée, voilà la raison pour laquelle nous, nous avons plaidé pour le maintien de ces motos.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, M. COLLETTE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, TOUBEAU, HOUDART

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON, M. HAMBYE,

ADOpte – 10e annexe

5^e objet : Ordonnance de police imposant une heure de fermeture aux établissements accessibles au public et l'interdiction de vendre de l'alcool dans certains établissements. Cab.Bourg. CB/001/06

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Oui, je dirai en préambule, ceci n'est pas une leçon. Parce qu'on n'est pas tout à fait d'accord avec cette Ordonnance de Police mais on ne veut pas donner de leçon.

Donc pour que ce soit clair pour tout le monde, l'Ordonnance de Police prévoit la fermeture des cafés à 3 heures ou 4 heures du matin et qu'on ne peut plus vendre de boissons alcoolisées dans les magasins de nuit entre 22 heures et 7 heures du matin. Alors bien sûr, oui pour veiller au repos des habitants et donc il faut une heure de fermeture. Oui, aussi sur le principe en général de lutter contre l'alcoolisme qui fait suffisamment de ravage. Mais le problème c'est qu'on a un peu l'impression qu'il y a une politique discriminatoire. D'abord parce que les magasins de nuit on les a déjà surtaxés antérieurement. Par rapport aux autres commerces, ils payent des autres surtaxes, et puis, maintenant on leur interdit de vendre, ce qui est l'essentiel en partie de leur commerce et ce sur quoi ils ont du bénéfice, autrement dit on veut éradiquer les magasins de nuit. On a interdit de boire de l'alcool dans les rues, on en a discuté récemment, mais pas dans les cafés, c'est-à-dire qu'on ne pourra plus vendre de l'alcool dans les magasins de nuit mais on pourra toujours éventuellement se soûler dans un café

pour autant, bien sur, qu'on n'atteigne pas la tranquillité publique. Donc, on a l'impression qu'entre la rue et les cafés il y a deux poids, deux mesures donc nous avons l'intention de nous abstenir sur ce point.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Il ressort des plaintes des riverains mais également des rapports des Services de Police que les activités ayant lieu le soir, notamment au Marché aux Herbes, mais également dans les rues avoisinantes, engendrent de nombreux problèmes de sécurité, tranquillité, et de propreté publiques. Ces nuisances sont essentiellement le fait de clients de débits de boissons et sont les suivantes : bagarres, vols, différends entre personnes, nuisances sonores, abandons de déchets, de canettes, de bouteilles vides, etc.

La vie donc des riverains est de plus en plus difficile bien entendu. De plus, les night shops permettent le rassemblement de personnes qui consomment des boissons alcoolisées à des prix bien plus démocratiques que dans les débits de boissons. Et par conséquent, pour certain en quantité plus élevée, sans aucun contrôle de leur âge, ni de leur état d'ébriété.

La présence également de personnes aux alentours de ces établissements engendre des problèmes de sécurité, les boissons consommées le sont dans des canettes ou des bouteilles en verres qui sont abandonnées, voire cassées sur la voie publique ou peuvent également servir de projectile en cas de bagarre. Il faut, afin de restaurer la tranquillité et la sécurité en

Intra-muros prendre donc des mesures adaptées et proportionnées aux problèmes engendrés par les divers phénomènes décrits. IL fallait donc pour cela imposer,- et ce que nous proposons aujourd'hui-, imposer aux débits de boissons de fermer leurs portes à 3 heures les jours de semaine, la musique devant être stoppée à 2 heures 30 et à 4 heures les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche ainsi que les veilles de jours fériés. De même, il fallait interdire aux nights shops de vendre des boissons alcoolisées entre 22 heures et 7 heures du matin. Ces dispositions entreront en vigueur le 1^e janvier 2007.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : La fermeture ne nous dérange pas, ce n'est pas sur ce point là, je tiens à le préciser.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER A-M, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MM. DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTÉ – 11e annexe

6^e objet : Modification d'appellation de voie publique à Mons : rue du Marché au Bétail devient la rue des Droits de l'Homme. 2^e

REMIS

7^e objet : Centre Culturel Transfrontalier Le manège.mons – Signature contrat programme 2007-2011 Culture 6306

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Madame la Présidente, si vous me permettez juste quelques mots sur ce Contrat Programme, parce qu'il est le fruit de très longues négociations avec la Communauté française et vous reconnaîtrez qu'avec le passage de Monsieur Richard MILLER comme Ministre de la Communauté, il y a eu une accélération qui faisait suite d'ailleurs à une première reconnaissance de facto de Mons comme Capitale Culturelle de la Wallonie et que nous étions encore sur le plan des équilibres au sein de la Communauté française, relativement défavorisés par rapport à des montants financiers et des missions qui étaient accordées ailleurs pour des raisons historiques.

La grande difficulté c'est que la Communauté française n'ayant pas de grands moyens financiers additionnels, il a fallu travailler d'une manière longue et déterminée pour pouvoir accroître les moyens financiers pour la Politique Culturelle de la Ville et singulièrement pour le Manège.

On trouve là, Madame, (et je m'adresse à vous, parce que je vous sais très sensible à juste titre sur ces questions) un certain nombre d'éléments qui ont été maintes fois demandés au Conseil communal.

Premièrement : la mise à disposition du Théâtre Royal pour des spectacles de divertissements et on fait bien la part entre divertissement et culture ; le divertissement étant complémentaire à la culture et donc le Manège aura cette obligation de mettre à la disposition du département de la Culture de la Ville, le Théâtre pour un certain nombre de spectacles au prix d'ailleurs qui est un prix de base au prix coûtant du Théâtre.

Deuxièmement : les associations seront soutenues via la Maison Folie et il est prévu à cet effet un budget annuel de l'ordre de 10.000 euros, ce ne sont pas les seuls moyens pour les associations mais en tous les cas, il est fixé, il y a non seulement un lieu, il y a un budget, ce qui permet aux associations de se mouvoir avec un certain degré de liberté. Et je pense, notamment au Conseil Culturel Participatif, mais aussi aux autres associations.

J'ajouterais que la création en tant que tel est le fer de lance de la Politique Culturelle montoise ainsi d'ailleurs que la présentation, la promotion de spectacles de qualité accessibles à tous.

Vous aurez aussi remarqué jusqu'à présent (et là je me permets de le dire à Monsieur VISEUR), je ne suis pas d'accord quand on dit : « c'est de l'élitisme », ce n'est pas vrai. Je pense qu'il y a une difficulté parce que nous nous étions habitués à un MELTING POT, culturel. Aujourd'hui, il y a une stratégie notamment dans une dimension qui est l'art du vivant, l'art de la scène ; c'est vrai que cela prend un certain temps, mais l'ouverture d'esprit de Monsieur VASSEUR et du Manège font ou fera qu'on verra de plus en plus de spectacles dit « grands publics ». Mais dès à présent, vous savez je le dis, quand il y a eu la rétrospective DALIDA, par exemple au Carré des Arts, on ne peut pas dire que nous soyons dans l'élitisme. Ce soir, par exemple, il y a cette création avec SAULE et LES PLEUREURS et Franco DRAGONE, mais on ne peut quand même pas dire que ce n'est pas accessible et en plus c'est de la création de chez nous de grande qualité. Ça se présente ce soir au Théâtre du Manège.

Et franchement, il suffirait un jour d'interroger Yves VASSEUR et lui permettre de venir au Conseil communal expliquer la stratégie qu'il développe. On verra qu'il y a là véritablement beaucoup d'activités accessibles ; et en plus le prix ! Il faut être vraiment très attentif si l'on compare le coût de nos spectacles, notamment le public jeune, c'est réellement quelque chose de démocratique par rapport au coût des spectacles, d'une manière générale, ailleurs dans le pays ou dans d'autres types ; sans vouloir stigmatiser, j'étais hier soir au cinéma, je vous passe le détail des montants financiers que l'on doit déboursier, et je me dis une famille avec deux enfants cela ferait beaucoup d'argent. Au

Manège, on fait de grands efforts pour permettre l'accès à des spectacles de grandes qualité, parfois des créations remarquables à des montants qui restent objectivement accessibles.

J'en termine Madame la Présidente, chers Collègues en vous donnant quelques indications :

Nous aurions sur base annuelle, d'abord en 2007 (j'arrondis) 3,4 millions d'euros ;

Puis en 2008 : 4,65 millions d'euros ;

2009 et jusqu'en 2011 : 5,1 millions d'euros.

Pour que vous mesuriez le chemin que l'on parcourra, jusqu'à présent nous en étions, et c'est le budget de cette année, à 2,75 millions et en 2007 nous passons à 3,4 millions.

Donc en d'autres termes, comme toujours on aurait tant aimé avoir encore beaucoup plus, mais objectivement la négociation se clôture d'une manière qui est une manière qui me semble appréciable et on tient compte dans ce contrat d'un certain nombre d'exigences, des associations, du monde du divertissement, et peut être aussi de ce que disait Monsieur VISEUR, c'est qu'il faut une partie très accessible et il faut faire adhérer nos concitoyens à notre projet culturel.

Ceci n'étant que un des éléments préliminaires à notre candidature et constitutif de notre candidature comme Capitale européenne de la Culture.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Merci Madame la Présidente.

A propos de ce contrat programme 2007-2011, je voudrais m'arrêter un petit peu sur l'appellation : « Le Manège.Mons ». Parce qu'il s'appelle désormais : « Centre Culturel Transfrontalier, Le Manège.Mons » je n'ai rien contre personnellement, mais je m'aperçois que le programme a surtout été privilégié en dehors de Maubeuge et Mons, Aulnois, Feignies, Jeumont.

Pourquoi n'avoir pas fait en sorte que nos Centres Culturels de la région, jouissent également de la même décentralisation ?

Il faut soutenir, les résidences, je suis tout à fait d'accord aussi, je l'ai dit vendredi déjà, mais en ne donnant qu'une résidence, ici, nous déplorons l'absence de troupes que nous avons appréciées dans le passé et qui étaient en résidence à Mons, et qui étaient de grandes valeurs.

Je ne reviens plus sur les spectacles dit : « *divertissements* », Monsieur le Bourgmestre vient d'en parler maintenant en faisant bien les nuances qui s'imposent et personnellement j'en ai parlé en début de Conseil mais je dois dire que la réflexion demeure.

Enfin, nous avons remarqué dans notre groupe que les auteurs belges de théâtre ne sont presque pas présents dans la programmation, c'est regrettable, nous avons dû chercher assez bien pour en trouver l'un ou l'autre mais enfin ils ne sont pas tellement nombreux. Merci bien.

M. COLLETTE François, Conseiller : Je vous remercie Madame la Présidente.

Je pense que par rapport à l'intervention de Monsieur DI RUPO, il faut peut être rectifier le chiffre mais je pense qu'il considérerait que la subvention de la Communauté française a un objectif 2009 et il faut considérer 5 millions 850 mille euros, si on ajoute la part communale, si je ne me trompe pas, et 5 millions 100 mille euros ne concerne que la part de la Communauté française. Alors puisque le Centre Culturel Transfrontalier est effectivement autonome par rapport à la Ville et par rapport à la Communauté française, même si la Ville a une contribution dans la subvention à laquelle s'ajoute les recettes propres, notamment des diffusions des spectacles. Si la Ville ne représente que 15% dans la quote part de la subvention globale du CCT, il me semble qu'il y ait une autre différence dans son attitude à l'égard du Manège par rapport à la Communauté française. C'est vrai que et c'est sans doute le résultat de tractations que Monsieur DI RUPO a expliqué pour arriver au résultat de cette augmentation substantielle que l'on ne va évidemment pas boudier. La Communauté française n'a accepté de revaloriser très sérieusement sa subvention que moyennant que le Manège prenne en charge la qualité d'opérateur de service public dans les domaines qui ont été déterminés comme étant les siens, c'est-à-dire, celui notamment de création théâtrale de la musique nouvelle. Effectivement à côté de l'offre de l'aide publique au Manège où l'offre de l'aide publique au Manège est assortie d'un certain cahier de charge relativement rigoureux, relativement précis en ce qui concerne les exigences de la Communauté française. On parle de cahier de charge en termes de nombre de créations théâtrales par année, en production, en co-production, en résidence, etc. Un certain nombre de concerts donnés par Musique Nouvelle sur la période de 5 ans, un certain nombre d'intervention dans le cadre de la participation qui est demandée au Manège aux différents festivals qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Mons. La Ville de Mons a inclus comme cahier des charges dans le Contrat Programme, l'exigence d'une mise à disposition du théâtre, du théâtre comme lieu de spectacle par le Manège, puisque le Manège en est le gestionnaire pour une série de représentations qui peuvent être réalisées par le service de la Culture de la Ville. Ce qui me paraît déséquilibré, c'est à l'égard de la Maison Folie, il semble que le Cahier des Charges

n'est pas fort précis. Bien sur Monsieur DI RUPO l'a rappelé, il y a 10.000 euros qui nécessairement doivent être affecté à l'assistance du monde associatif culturel mais est-ce que c'est suffisant comme Cahier des Charges à l'égard du Manège, à l'égard de ces associations, une série de missions ? Qui est je les cite : « d'accueillir des projets, de les mettre en synergies, de les connecter avec le monde, mais surtout semble t il de prospecter dans les associations culturelles amateurs, les jeunes talents et de faire émerger ceux qui rejoindront les créateurs et les acteurs de la culture officielle. On a un petit peu le sentiment que l'ambition de la Maison Folie est d'en faire une espèce de vivier des artistes créateurs, interprètes, diffuseurs, amateurs pour les sélectionner, je vais dire, officielle des missions du Centre Culturel Transfrontalier.

Je dirais que c'est dans le terreau de la création artistique des associations que se féconderait ainsi utilement une participation citoyenne au grand projet de Mons 2015. Je pense que la Maison Folie est un interface indispensable dans l'optique d'une participation citoyenne la plus large possible et notamment des associatives actives en matière de la culture pour la grand événement de 2015 et pour donner à cet événement un caractère durable et récurrent pour l'épanouissement de tous, l'épanouissement de tous étant effectivement un des objectifs fondamentaux du Contrat Programme. De mon point de vue, la Maison Folie ne peut pas être par principe une passerelle entre la culture amateur et la culture professionnelle ou comme dans d'autres branches du sport, une passerelle entre le sport des espoirs et le sport des élites. Je pense qu'il faut d'ailleurs être clair, certaines prestations comme celle des chorales, comme celle des harmonies, comme celle des fanfares, comme celle de l'ensemble de figurant qui sont nécessaires à de grandes reconstitutions historiques qui réclament de très nombreux acteurs et figurants seront nécessaire pour Mons 2015 et ne pourront pas être assuré par des professionnels. Nous savons déjà que dans certains grands moments festifs comme la Ducasse de Mons, je parle de la descente de la Chasse en ce qui concerne l'aspect chorale, je pense à la procession du Car d'Or et au Lumeçon pour l'aspect harmonie et fanfare et à la procession pour les grandes reconstitutions que effectivement c'est essentiellement sur base du volontariat que cette participation est assurée. Aussi, il nous semble indispensable que la Ville de Mons impose au Manège, ce qui fait actuellement défaut dans le Contrat, un Cahier des Charges plus précis en terme de partenariat, en terme d'aide, en terme de promotion des associations culturelles amateurs pour les associer le plus tôt possible à l'événement et leur donner un rôle permanent. Cette fédération des associations qui se rallient spontanément doit déboucher sur me semble-t-

il un inventaire. Un inventaire de l'ensemble des forces culturelles amateurs que recèlent notre Ville et même sa région, puisque Mons 2015 s'étendra bien sur au Pays de Mons et qu'assez rapidement le Collège puisse notamment à l'occasion de la présentation du budget 2007, présenter au Conseil un bilan des activités de la Maison Folie des deux dernières années, une liste des projets de cette maison et un Cahier des Charges suffisamment précis des objectifs et des principes de son évaluation, cette intervention qui prolonge en réalité la discussion de la présentation du programme de législature ne nécessite pas une réponse immédiate. Je pose simplement les jalons d'une réponse que je souhaite obtenir au moment de la discussion du budget.

M. TONDREAU Emmanuel, Conseiller :

Madame, j'avais exprimé en réunion de Commission, la sensation que j'avais eu à la lecture de ce document Programme pour le Manège Culturel de 2007 à 2011. C'était quand même pour 5 ans, c'était quand même quelque chose d'important dès le premier Conseil (et j'avais eu cette impression que je garde encore, même si certains m'ont dit que ce n'était pas tout à fait exact), que dans ce programme c'était avant tout l'art de la scène qui était privilégié et qu'il y avait une impression de déséquilibre. Je préférerais éventuellement que vous me confortiez dans l'autre sens, mais je voudrais revenir quand même là dessus, dans les présentations de programmations. Rien n'est dit sur le monde de la musique. Le monde de la musique et je prends 3 exemples récents que nous avons eu à Mons :

Nous avons eu les Collégiades, il y avait pour ainsi dire chaque fois près de 500 personnes et ce sont des initiatives privées ;

Nous avons eu un concert à Saint Nicolas avec un Requiem de Mozart ;

Nous avons eu des œuvres à Hyon aussi interprétées, souvent, par des gens de la région qui ont rassemblé 400-450 personnes.

Donc, il y a un public pour ce genre de manifestation et en plus nous avons non seulement le public mais nous avons des outils.

Les outils, je ne vais pas y revenir, ce sont le conservatoire, l'orchestre de chambre avec Augustin DUMAY qui est de renommée internationale, nous avons l'académie de musique, donc là-dessus, nous avons un tas d'éléments qui nous disent : « mais il devrait aussi y avoir un point fort pour la musique classique à Mons », en plus nous avons non seulement les outils, nous avons des lieux. Des lieux qui pourraient être IMAGIX surtout en matière de musique de chambre XVIIe, XVIIIe, XIXe puisque des lieux pourraient facilement correspondre et que cela ne demande pas beaucoup de

monde, vu qu'un orchestre de chambre c'est certainement pas autant de personnes qu'un orchestre symphonique. Et comme vient de le dire d'ailleurs en plus, mon ami François COLLETTE, ECOLO, il y a aussi le « chorale » Le « Chorale », il y a énormément de chœurs qui chantent à Mons. Tout ça devrait aussi entrer dans la culture et ne pas considérer que ce n'est que du divertissement, moi personnellement je considère que c'est aussi de la culture ; et je serais heureux que dans cette programmation qui est faite, il y a cette impression, ce déséquilibre que je ressens où l'art de la scène est trop mis en avant.

Pour ainsi dire toute la place parfois. Je voudrais retrouver ce rééquilibrage. Je sais très bien qu'en commission, on a essayé de me rassurer dans ce sens là, mais je serais heureux que vous me le confortiez encore aujourd'hui avant de voter. Merci.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Madame la Présidente, si vous me permettez jusque quelques mots. D'abords, Monsieur TONDREAU, je partage son souhait, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais si vous allez dans le Contrat Programme à l'article 4 des missions paragraphes 2, vous verrez qu'il y a dans le cadre du principe général de la liberté artistique, donc le Manège, etc., a pour but d'assurer en communauté un rôle d'opérateur majeur, etc., dans les domaines du théâtre de la musique, c'est repris Expressis verbis et des arts numériques, ce qui est une dimension. Et alors si on regarde maintenant la réalité, en musique classique, qu'est-ce que nous avons déjà, l'orchestre philharmonique de Liège que nous avons pu entendre, qui est un orchestre de très grande qualité, l'Opéra

Royal de Wallonie, nous avons le Chœur de Chambre de Namur, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie avec des représentations remarquées, l'Orchestre de la Radio Flamande, l'Orchestre National de Belgique, l'Orchestre Philharmonique de Flandres, Europagalande avec Fabio BIONDI, l'Orchestre de Chambre de Salsbourg, Arcenova, etc.

Je peux continuer sans oublier l'ensemble Musique Nouvelle, donc je veux dire je comprend votre sentiment mais ne pensez pas que c'est oublié que du contraire je peux franchement l'indiquer pour en avoir parlé avec Yves VASSEUR, la volonté est de réserver à la musique en ce compris la musique classique, même si nous avons Musique Nouvelle, une part qui est une part privilégiée et peut être qu'on ne l'a pas encore bien perçu, mais je pense que c'est une réalité. Donc il n'y a pas que l'art contemporain ou que la musique contemporaine, mais il y en a pour tous les goûts, si je puis ainsi m'exprimer, et je crois que très objectivement il y a là de quoi satisfaire un certain

nombre d'amateurs. Mais vous êtes un amateur exigeant parce que vous aimez la qualité, mais comme je vous sais souvent à Bruxelles et qu'il n'y a que (oui, parce qu'on s'y voit bien entendu, on s'y croise) mais je veux dire, vous pouvez satisfaire votre surplus de besoin culturel, notamment à quelques kilomètres d'ici.

Deux : Pour Monsieur COLLETTE qu'il me permette juste un mot, donc j'ai bien compris, on ne donne pas de leçon, etc., donc j'ai bien intégré cela, mais quand même vous avez du faire cette différence qui moi me chagrine un peu, vous vouliez un peu expliquer qu'il y aurait une sorte d'activité culturelle officielle, et puis ces associations qui serviraient de réservoirs pour atteindre après la culture officielle. Permettez moi de vous dire que ça encore, c'est une caricature, vous êtes libre de défendre cette caricature, c'est bien entendu votre droit le plus strict mais je m'inscris en faux, je dis que ce n'est pas ça. Si vous lisez ce qui est indiqué notamment à l'égard de la Maison Folie, c'est « privilégier un rapport de proximité conçu dès la conception de chaque projet entre, en lien avec la ville et ses habitants, un quartier, une communauté, être attentif aux liens avec la Cité, avec l'engagement citoyen-politique favorise l'émergence de l'expression des jeunes ». On ne peut quand même pas reprocher au monde associatif d'être un révélateur de talent, mais ce n'est pas pour autant que ces talents ont un statut moindre que des professionnels ou des amateurs qui ont déjà une certaine réputation, une certaine notoriété qui ferait qu'ils sont dans des spectacles déjà programmés. Et donc je pense réellement que l'activité de la Maison Folie est complémentaire à ce qui se fait dans la programmation propre du Manège, et je n'y vois à mon avis qu'un grand intérêt pour tout un chacun et notamment pour les talents locaux.

J'en termine en disant que tout à l'heure, je vous ai indiqué les montants qui allaient directement aux associations, il faut savoir que la Maison Folie aura un budget réservé de l'ordre de 200 mille euros annuel, donc l'ensemble des associations pour l'activité à l'intérieur de la Maison Folie et il y aura 10.000 euros qui ira directement aux associations.

Je pense très objectivement qu'il y a là un travail de synergie et enfin, Aulnois, Feignies, Madame, en fait ils sont intégrés dans le Manège Maubeuge, et ils ont une billetterie, qui est une billetterie commune, et donc ils sont déjà intégrés. J'en termine enfin pour le Centre Culturel Transfrontalier, il paraît que c'est un peu dépassé cette notion de centre, maintenant ça s'appellera la Scène Culturelle Transfrontalière et comme je l'indiquais lors de ma visite à Lille, je ne désespère pas, mais pour autant qu'il y ait la volonté de part et d'autre qu'on élargisse le caractère transfrontalier

notamment à l'égard de Valenciennes qui est là, qui se développe, mais encore faut il que ce désir soit partagé parce que nous sommes prêts à agir, mais il faut un effort conjoint avec les mêmes exigences que les exigences que l'on trouve aujourd'hui à Maubeuge et à Mons, qui sont des exigences de qualité. Voilà Madame la Présidente.

M. MILLER Richard, Echevin :

Merci Madame la Bourgmestre. Simplement je n'interviens pas sur la programmation culturelle du Manège mais vous permettrez à l'Echevin des Finances et ex-Ministre de la Communauté française de souligner un point qui a été abordé par le Bourgmestre en titre à savoir l'énorme effort que cela constitue au niveau de la Communauté française, c'est un investissement extrêmement important qui a rarement été fait en faveur de la Ville de Mons, capitale culturelle de la Wallonie comme cela a été rappelé tout à l'heure, ce sont des montants très importants au regard du budget de la Communauté française et je dois vous avouer mais ça c'est peut être un peu plus pour le clin d'œil, qu'étant à l'opposition à la Communauté au moment du vote de ce point j'aurai quelques difficultés de conscience mais je crois que je voterai quand même le point.

Merci

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, COLLETTE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, HOUDART

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, DEJARDIN, TOUBEAU

ADOPTÉ – 12e annexe

Sortie de Monsieur DI RUPO : 42 présents

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Nous allons revenir si vous le voulez bien au point 3, qui était les élections de Police. En fait, il y a avait 19 candidats mais il y en a 18 qui sont désignés, mais il y a certainement eu une petite erreur matérielle, donc il y a un seul candidat qui rate l'élection d'une voix, donc nous proposons de

redonner un bulletin par personne et donc c'est celui qui aura le plus de voix qui sera donc élu. Je vais vous donner le nom des personnes :

Monsieur Eric BAILLY, Madame Danièle BRICHAUT, Madame Nicole COUSTURIER, Monsieur Jacques DE PUYT, Monsieur Mauro DEL BORRELLO, Monsieur Elio DI RUPO, Monsieur Philippe DUQUENNE, Madame Catherine HOCQUET, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Joëlle KAPOMPOLE, Monsieur Pascale LAFOSSE, Monsieur Jérôme MANDERLIER, Monsieur Willy MERCIER, Monsieur Didier MUZALIA, Madame Khadija NAHIME, Mademoiselle OUALI Mélanie, Madame Joëlle POURBAIX, Monsieur Jean-Pierre VISEUR.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Question de clarification. Une question n'a pas été élue mais dans nos groupes en tout cas ceux de l'opposition, je crois que les personnes ont été élues, ce qui veut dire qu'on va revoter pour des gens qui ont déjà été élus, ou. ?

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Uniquement pour une personne

Il manque une personne, à savoir que c'est Monsieur Jean-Marc LECOCQ, voilà qui n'a pas atteint le seuil d'éligibilité.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Mais si le Groupe n'est pas au complet, qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ?

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Pendant que le dépouillement se fait, nous allons continuer.

8^e objet : Service Incendie. Budget extraordinaire 2006. Acquisition d'une camionnette pour les nettoyages des routes – ratification de modification apportée au projet. SI

ADOpte à l'unanimité – 13e annexe

9^e objet : ASBL « Centre de Diffusion Cinématographique de Mons » (Plaza-Art). Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. Gestion f. C/C2005/ASBL/019

ADOpte à l'unanimité – 14e annexe

10^e objet : ASBL « Centre de Diffusion Cinématographique de Mons » (Plaza-Art). Budget de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL/020

ADOpte à l'unanimité – 15e annexe

11^e objet : Personnel APE. Cession de points à la zone de Police Mons-Quévy.
1^e 04/2864

ADOPTÉ à l'unanimité – 16e annexe

12^e objet : Personnel non enseignant contractuel – Octroi d'une indemnité pour frais funéraires lors du décès en activité de service d'un agent contractuel non enseignant – Autorisation. 1^e 2677

ADOPTÉ à l'unanimité – 17e annexe

13^e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lot 3A : Mobilier à façon – Projet revu scindé en
- lot 3A : mobilier à façon « Musée »
- lot 3A' : mobilier à façon « Boutique »
Information au Conseil de la décision du Collège Communal du 23.11.2006
3e/1^e E/2006.771.220.LOT 3A/TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 18e annexe

14^e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lot 3B : Mobilier industrialisé – Modification du mode de passation du marché
Information au Conseil de la décision du Collège Communal du 23.11.2006
3e/1^e E/2006.771.220.LOT 3B/TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 19e annexe

15^e objet : Roseraie du Parc de Jemappes – phase II – Mission d'auteur de projet.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/2007

Mme PREVOT Laurette, Conseillère : Madame la Présidente, suite aux travaux effectués à la Roseraie le Club d'aquariophilie doit déménager et des sympathisants de ce club se sont inquiétés et ils souhaiteraient savoir si un local de rechange a été proposé et le cas échéant où il se trouve et ensuite il serait intéressant de savoir si le club pourra ensuite réintégrer le bâtiment ? Je vous remercie.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Il y a une solution qui a été trouvée, c'est un local de la rue Croisette, quand au retour, je ne peux malheureusement pas vous répondre à l'instant mais pour le moment ils ont un local à la rue Croisette.
Désirez-vous le vote par rapport à ce point ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 20e annexe

16^e objet : Projet Phasing out – Valorisation urbaine des quartiers historiques et touristiques –Secteur 1 – Modification du mode de passation du marché
3e/1^e E/2004.SUB.569.082.01.TO

ADOPTÉ à l'unanimité – 21e annexe

17^e objet : Requalification du Musée des Beaux-Arts - Acquisition de matériel de projection et d'éclairage
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/1^e E/2007.SUB.771.200.TO

SOUS RESERVE

ADOPTÉ à l'unanimité – 22e annexe

18^e objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lot 1 : travaux d'aménagement
Approbation de l'avenant n° 9 3e/1^e E/2004.SUB.772.130.01.TO

SOUS RESERVE

ADOPTÉ à l'unanimité – 23e annexe

19^e objet : CPAS. Modification budgétaire n° 3 – service extraordinaire.
Gestion f. CPAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 24e annexe

20^e objet : Avances provisionnelles : ouverture de comptes bancaires
Gestion f. 2006.11.23

ADOPTÉ à l'unanimité – 25e annexe

21^e objet : Vote d'un douzième provisoire Gestion f.

ADOPTÉ à l'unanimité – 26e annexe

22^e objet : Loi du 24.12.1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales. Article L 3321-6 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (taxation d'office).
Adoption du règlement dès l'exercice 2007. GF

ADOPTÉ à l'unanimité – 27e annexe

64^e objet : Complément fonds des Communes 2006 – Provision pensions des mandataires. G.F.

ADOPTÉ à l'unanimité – 28e annexe

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Nous passons aux points de Monsieur Richard BIEFNOT

23^e objet : Revitalisation urbaine de la rue des Sars. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville et Constructions Montoises SA Aménag. Territ. et des permis UR/2006/Rev.Sars

M. HAMBYE Guillaume, Conseiller : Monsieur le Ministre DAERDEN, donc a approuvé le 16 décembre 2004, le périmètre de rénovation et de revitalisation urbaine du quartier rue des Sars. On a pu donc voir l'engagement du promoteur de faire 2 millions d'euros d'investissements en logements avec un engagement tous subsides compris d'un million d'euro pour la Ville, on voit donc le principal c'est la restauration, la rénovation des murs de soutènement, l'installation, le pavage, l'éclairage, les plantations, les parcs poubelles, tout i quanti, donc le jardin, et l'espace public. Je me pose la question, si on pourrait penser un tantinet aux montois qui ne sont ni présents, ni représentés à savoir les enfants et si dans ce million d'euro, on ne pourrait pas consacrer quelques milliers d'euros à des jeux d'enfants comme balançoires, tobogans et petits jeux, dans les budgets qui seraient consacrés.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Une réponse par rapport à votre suggestion, je pense qu'il est possible éventuellement d'envisager cela dans le cadre d'autres dossiers, il faut seulement rapeler ici qu' il s'agit d'un avenant et de convention, donc le dossier lui-même à fait l'objet de réunion de travail, donc ici bien entendu dans ce dossier ici, nous parlons simplement des aménagements de délais dans les différentes phases, mais pourquoi pas ? On peut envisager ce que vous dites en terme de travail de la présente mandature.

M. COLLETTE François, Conseiller : Petite contribution à l'information en tous cas en ma qualité de riverain du parc public, nous avons pu examiner des plans, Monsieur DARVILLE ne me contredira pas, et effectivement une aire de jeux pour enfants est prévue sur la terrasse qui se trouve avec accès à la rue des Compagnons à mi-niveaux, donc la préoccupation de Monsieur HAMBYE semble être rencontrée même si en fait dans le descriptif de la subventions ce n'est pas indiqué, mais des plans le prévoient.

ADOpte à l'unanimité – 29e annexe

24^e objet : Revitalisation urbaine de l'îlot de la Caserne Léopold. Modification des périmètres P1 et P2 et avenants aux conventions signées entre le promoteur et la Ville. Aménag.Territ. et des permis UR/2006/Cas.Léop.

ADOpte à l'unanimité – 30e et 31e annexe

25^e objet : Régie Foncière – Approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2005
Régie Foncière RF/RM

M. COLLETTE François, Conseiller : il est ici question de l'approbation des comptes de la Régie Foncière clôturés au 31 décembre 2005 et comme chaque année cela mérite un petit débat, en tout cas une série d'observation, qui vont me permettre d'ailleurs de dévier un peu sur le programme de mandature sur les questions de l'aménagement du territoire du logement, et de la politique foncière de la Ville de Mons, c'est encore une déclaration à laquelle je ne demande pas une réponse immédiate, de toute façon ni l'ancien, ni le nouvel Echevin ne pourrait pour l'ensemble de l'année 2005 assumer les comptes qui nous sont présentés bien sur et d'autre part cela peut être nécessitera une réflexion préalable à l'intérieur du Collège.

Alors 4 points de vue sur la question, je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne la Régie Foncière, si son budget est une déclaration d'intention en principe relativement vague, c'est son compte qui donne effectivement concrètement l'image de son action et donc la discussion que l'on peut avoir sur un compte pour la Régie Foncière est une discussion de politique de cet instrument très important dans la Ville de Mons.

Instrument très important qui me semble cependant, le retard dû à l'état de santé du comptable n'est pas en cause, mais Régie Foncière qui semble avoir été en panne en 2005, je ne reprendrai qu'un seul chiffre. En réalisation de recettes dans sa politique foncière pour mise en vente des stocks immobilisés, on a royalement atteint 31 mille euros alors que la moyenne des années antérieures était de 600 mille euros. En ce qui concerne les acquisitions pour les réserves foncières, il y a eu en tout 1 million d'euros, alors que ces chiffres sont largement supérieurs les autres années.

Je rappelle que la Régie Foncière a 3 volets d'activités : sa politique foncière d'une part, avec un bénéfice en 2005 de 12 000 euros, elle est strictement en équilibre, ses parkings avec un bénéfice de 150 000 euros, il y a un progrès constant et les horodateurs avec un bénéfice de près d'un million d'euros qui est évidemment beaucoup plus caractéristique. Quels sont les événements qui peuvent expliquer que la politique de la RF s'est trouvée en panne en 2005, en fait je pense pouvoir les situer à 3 niveaux :

1. il y a eu un changement d'Echevin en cours de mandature.
2. C'est que le Directeur s'est trouvé en indisponibilité et a dû être remplacé par un intérimaire faisant fonction à l'époque.
3. Mais je pense surtout que l'on doit imputer cette absence de travail foncier dans une espèce de période de flottement ou l'attribuer à une période de flottement sur l'avenir

même de la Régie dans son rôle de promoteur urbain suite à la création des deux filiales de la Régie communale autonome que sont Mons Rénovation et Mons Revitalisation. Je pense sans doute que l'on avait fondé à cette époque trop d'espoir dans l'importance et la capacité de ces nouveaux leviers pour servir à revitaliser le Centre Ville et que l'on s'est rendu compte en 2006 que la RF ne pouvait pas abandonner son rôle qui restera, à mon sens, déterminant et je pense que la présentation du compte 2006 en sera la démonstration.

Sur le compte 2005, pour la bonne forme, nous nous abstiendrons, vous savez que chaque année nous hésitons entre un vote favorable et une abstention pour cette fois, pour les raisons, les motifs que je viens d'indiquer nous nous abstiendrons.

2e volets de mon intervention : c'est un volet que je lie au programme de mandature et qui me fait peut être espérer qu'enfin un déclic est intervenu et que quelque chose va se passer.

Depuis toujours je dis que la RF doit avoir une activité de promoteur, promoteur public certes, promoteur anti spéculatif certes mais de promoteur pour remplir ses objectifs et le premier objectif étant l'objectif du logement et depuis toujours je dis cessons de considérer le stock comme un actif immobilisé, considérons le comme un stock disponible prenons le comme volant pour remettre dans le circuit les immeubles que l'on a rénovés, les remettre en vente, permettre leur acquisition et dégager de nouveaux moyens pour étendre la politique foncière qui n'a plus de très grands projets depuis plusieurs années. Si je fais une mince exception à la relance aujourd'hui d'un plan de rénovation sur le territoire de Jemappes.

Autrement dit abandonner la politique de propriétaire de la RF pour mettre les biens en location mais avoir une politique active de promotion par la vente du patrimoine et l'utilisation du moyen de nouveaux zonings résidentiels. Je pense à la fois dans l'action qui était poursuivie par le Collège en 2006 et à la fois par ce qui est écrit dans le programme de mandature, je sens une vibration dans cette direction puisque pendant la présente mandature on a déjà commencé à vendre de manière significative les appartements de la rue Hector Delanois à Cuesmes. Et dans le programme de mandature il est question de faciliter l'accès à la propriété de logements qui restent bon marché et que la RF peut effectivement remettre dans le circuit de la vente en les retirant du circuit locatif.

Alors, je voudrais simplement épingler à ce sujet, il y a 3 zonings qui à mon avis sont susceptibles d'être exploités en plus de la rue Hector Delanois, j'entends le quartier de

Messines ou la fraction de Messines rue Bertaimont qui est propriété de la RF, je pense à l'Esplanade du Dragon et je pense à l'îlot adjacent de la Grand Place. Dans le même ordre d'idée, je pense que, il faudrait que la Régie nous présente rapidement des projets concernant l'ouverture de la ZAC sur les prés Lecomte à Jemappes parce que ce serait là, une zone d'aménagement communal concerté dont l'opérateur serait essentiellement la Ville de Mons par le biais de sa RF et qui pourrait à l'instar de ce qui a été entamé par TOIT & MOI à la place des anciennes tours de la cité des Oiseaux, la création d'un habitat à hautes performances énergétiques, écologiques, comme cela se fait dans le partenariat promis à cet endroit.

3e volet de mon intervention : Il est d'ordre patrimonial, Monsieur DI RUPO l'a dit dans son discours, pour l'avoir consulté, il avait estimé que la liste des bâtiments classés ou inscrits sur des listes de sauvegardes à Mons était impressionnante.

Je dois dire malheureusement si elle est longue, elle n'est pas suffisante et que le moyen de la protection qu'organise le CWATUP à l'intervention nécessaire à la Région Wallonne n'est malheureusement pas celui qui évitera la perte irrémédiable de certains éléments patrimoniaux que nous avons encore subie pendant la dernière mandature au fur et à mesure que nous mettions d'autres biens sur des listes de sauvegarde.

Ici, je fais à la Régie Foncière, au Collège, la proposition que la Régie Foncière, puisqu'elle revient aux mains d'un seul Echevin qui a aussi l'aménagement du territoire dans ses attributions, et dans ce cadre là aussi, les listes de sauvegardes et des monuments classés, de réfléchir au emploi du produit de la vente des biens de la Régie. En se disant qu'à côté de la mission purement *Logement*, qui était l'objet du point précédent de mon intervention, elle pourrait avoir un rôle non négligeable dans le sauvetage d'un patrimoine. Qu'il serait trop difficile, trop lent, ou trop long de mettre à l'abri des spéculations par des procédures classiques d'inscriptions à la liste des sauvegardes et du classement simplement en utilisant le mécanisme dit *contractuel* dans le cadre d'une opération d'interface entre l'achat et la vente. Cela s'est fait dans les premiers temps héroïque de la Régie Foncière où la Ville de Mons rachetant un bien, n'y apportant pas nécessairement les travaux de rénovation qu'il demande, le revendait avec une série de conditions contractuels inclus dans les actes, d'ordre patrimonial, précisant dans quelle mesure, toute une série d'éléments doivent être conservés ou mis en valeur. Je demande à votre Collège de réfléchir à cette proposition et en attendant de créer une liste qui lui serait propre de biens d'intérêt patrimonial important, qu'ils seraient à mettre avec l'aide des associations, j'entends : sauvegarde et avenir, le cercle

archéologique , la maison de la mémoire ; sur une liste qui serait propre à l'interne à la Ville de Mons et qui ne concernerait d'ailleurs pas uniquement le Centre Ville mais l'ensemble du territoire de la Ville et qui permettrait à ce moment là à la Régie Foncière, grâce à une surveillance de tous les instants de s'interposer lorsqu'il y a péril pour le patrimoine de notre ville que nous devons continuer à mettre valeur notamment dans l'optique de Mons 2015.

4e et dernière réflexion que je n'aurais jamais eu l'idée de faire s'il n'y avait pas eu pour la première fois aussi dans le programme de mandature, ouverture vers le vœu qui était cher à Jacques HAMAIDE : la création d'un troisième parking couvert sur le territoire de la Ville de Mons, fallait-il que Jacques soit parti pour qu'effectivement le Collège en face la proposition alors qu'il l'a toujours refusé antérieurement c'est la loi de la vexation universelle, ses amis le lui rapporteront. Ceci dit, à partir du moment où l'on considère comme possible la création d'un troisième parking couvert, et que l'on considère comme opportun d'en confier la construction, la création et la gestion à une société de gestion privée, alors je vous demande pourquoi ne pas vendre à un gestionnaire privé les parkings de la Halle et les Parking de l'Ilot de la Grand Place ? Nous pourrions là suite à une réalisation intéressante, parce que ces parkings deviennent intéressants grâce à l'équilibre budgétaire et financier qui se renforce d'année en année, avoir le premier résultat de ce levier financier que la Régie Foncière se réapproprierait pour l'exécution de ses missions de logements et de sauvegarde du patrimoine que je viens d'évoquer. Voilà la quatrième réflexion que je voulais faire, je vous demande de réfléchir, à faire rentrer dans l'ordre du possible un tel projet qui en réalité ne nécessite pas qu'il soit géré par la Ville. La Ville a effectivement une mission de régler les problèmes de stationnement et de circulation, et la maîtrise de l'espace public, les espaces privés de garage de véhicules ne doivent pas être nécessairement une charge pour elle, et elle pourrait alléger ses charges de fonctionnement en remettant ces deux parkings au privé. Voilà mes propositions.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Oui d'abord, merci de votre intervention dans ce domaine là. Il est très clair que forcément je prends tout doucement mes fonctions dans un dossier qui est assez complexe. Il est très clair, vous avez parlé de vibration après que votre Collègue voisin ai parlé du point « G », je pense que nous sommes dans le bon sens. Donc pour être plus sérieux, je pense qu'objectivement le fait d'avoir fait cet Echevinat avec à la fois la Régie Foncière, l'Urbanisme et le Logement, je pense va dans le sens que vous souhaitez. Pas plus tard que ce matin, une réunion avec les

responsables de l'urbanisme et les responsables de la Régie Foncière ont évoqué ce que vous avez envisagé notamment en ce qui concerne la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine dans le cadre d'une liste exhaustive des bâtiments remarquables. Je ne veux pas être plus long maintenant vous avez demandé d'y réfléchir, je compte d'ailleurs sur la collaboration des gens au sein de la Commission communale pour avoir peut être cette réflexion dans cette matière là. Je voudrais simplement dire pour l'expérience que j'en ai, vous avez parlé en dernier lieu du parking, de ce troisième parking, pour l'histoire, je dirai qu'à plusieurs reprises l'idée de demander à des sociétés privées de reprendre la gestion des deux parkings existant avait déjà été évoquée à plusieurs reprises. Je me souviens en tous cas de réunion qui ont eu lieu il y a plus d'une dizaine d'années, voire une quinzaine d'années, et il y a moins longtemps, ont toutes laissé apparaître que si certaines sociétés étaient intéressées par la reprise de ces parkings couverts, ils coupleraient cette reprise éventuelle avec l'obligation quasiment que la Ville de Mons avait de leur remettre la politique et la gestion du stationnement en surface. Mais avec aussi bien entendu, les conséquences auxquelles on pouvait attendre évidemment : c'était aussi les tarifs et jusque là la Ville de Mons a considéré, les Collèges qui se sont succédés ont toujours considéré qu'il était particulièrement dangereux, voire hasardeux de s'y engager. Mais bon, les années passent peut être pouvons nous trouver d'autres intervenants maintenant sur le marché qui pourraient éventuellement rejoindre votre suggestion.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER A-M, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, M. DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 32e annexe

Sortie de Mesdames KAPOMPOLE et DEJARDIN : 40 présents

26^e objet : Havré – Aliénation de l'ancien presbytère sis à la Chaussée du Roeulx
1246 Cel. Foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 33e annexe

27^e objet : Acquisition de parcelles de terrain sises à Mons, jouxtant l'école
d'Horticulture, cadastrées Mons 5e Division section C n° 8 F de 44 ares 50 ca et 10 L de
99 ares 55 ca. Régie foncière RF/MV

Mme MOUCHERON Savine, Conseillère : Donc ma question concerne l'acquisition
des parcelles de terrain jouxtant l'école d'horticulture. Puisque la gestion de l'école
d'Horticulture a été confiée à la Province, puisque le montant de l'achat des terrains se
monte tout de même à près de trois cent mille euros, que la superficie des terrains
équivalait à un hectare et demi sur une zone de loisir, en fait nous nous interrogeons sur
l'utilité de l'acquisition, et ce que l'on souhaite faire de ces terrains ?

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Cela fait partie de l'accord que l'on a eu avec la
Province, quant à l'utilité évidemment d'acquérir ces terrains là qui sont juste à proximité
évidemment du Waux Hall dans le cadre d'extension etc. Je pense qu'il est tout à fait
intéressant que la Ville de Mons puisse avoir ces terrains à sa disposition. La Province
ne souhaitant plus utiliser ces terrains là, que la Ville de Mons puisse obtenir et acquérir
ces parcelles me paraît dans le cas d'une extension éventuelle souhaitable. Et avec un
prix qui est un prix tout à fait correct naturellement.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P,
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, COLLETTE, Mme
OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL
BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER,
LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA,
Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, TONDREAU, Mme HOCQUET, MM.
JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT,
HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, Mmes MERCIER A-M, MOUCHERON, MM.
DUQUENNE, HAMBYE, TOUBEAU

ADOPTÉ -34e annexe

28° objet : Aliénation des emplacements de stationnements n°s 3 et 46 dans le parking couvert Rachot à Mons. Régie foncière RF/MV

ADOpte à l'unanimité- 35e annexe

65° objet : Union Mons Hainaut. Bail emphytéotique et convention de subsides : modifications/garantie d'emprunt. Cellule foncière CF/RB

ADOpte à l'unanimité- 36e annexe

66° objet : RAEC Mons. Bail emphytéotique et convention de subsides : modifications/garantie d'emprunt. Cellule foncière CF/RB

ADOpte à l'unanimité- 37e annexe

M. HAMBYE Guillaume, Conseiller : Madame la Présidente pour la bonne lecture, je demanderai qu'à l'avenir dans les dossiers qui traitent de l'Union Mons Hainaut, c'est-à-dire le club de basket, on n'utilise pas l'abréviation UMH qui se confond avec l'université de Mons Hainaut.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : D'accord, nous en avons pris acte. Alors si vous le voulez bien, on revient à notre point 3 qu'était l'élection des Conseillers de Police. Nous avons donc dépouillé 42 bulletins de vote, et Monsieur LECOCQ est désigné avec 31 voix.

M. LECOCQ Jean-Marc, Conseiller : C'est un score Stalilien, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie et je sais que je vous dois une « crasse pinte » à tous !

ADOpte à l'unanimité – 3° annexe

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Alors on va continuer notre ordre du jour, si vous le voulez bien, donc nous arrivons aux points de Monsieur MARTIN

29° objet : Approbation du budget 2007 de l'Auberge de Jeunesse de Mons. Tourisme 498/sd2006.01

ADOpte à l'unanimité-38e annexe

30^e objet : Avenant à la convention du 30 juin 1997 passée entre la Ville de Mons et l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » relative à l'Auberge de Jeunesse de Mons.
Tourisme 498/sd.2006.02

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

31^e objet : ASBL « Mons-Invest-Sports » - Compte et bilan de l'exercice 2003.
Approbation. Gestion f. C/C2003/ASBL/065

32^e objet : ASBL « Mons-Invest-Sports » - Budget de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion f. C/B2004/ASBL/041

33^e objet : ASBL « Mons-Invest-Sports » - Compte et bilan de l'exercice 2004.
Approbation. Gestion f. C/C2004/ASBL/031

M BAILLY Eric, Conseiller : Je voudrais simplement faire une remarque sur les points 31, 32, 33. Nous trouvons qu'il est tout à fait anormal, et on est presque en 2007 que des comptes et des budgets de 2003-2004-2005 arrivent maintenant à l'examen du Conseil communal. Est-ce que l'on ne pourrait pas un peu presser les choses pour qu'on n'en n'arrive plus à des extrêmes comme cela ? 4 ou 5 ans c'est tout de même beaucoup.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : On va demander aux clubs de faire un petit effort par rapport à ça, mais c'est pas toujours facile.

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e, 41^e, 42^e annexes

34^e objet : ASBL « Mons-Invest-Sports » - Budget de l'exercice 2005.
Approbation. Gestion f. C/B2005/ASBL 031

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

35^e objet : ASBL « Royal Mons Auto Moto Club » (Tanks in Town). Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. Gestion f. C/C2005/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

36^e objet : ASBL "Royal Mons Auto Moto Club" (Tanks in Town). Budget de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

37^e objet : ASBL “F.C. OBOURG”. Compte des exercices 2005 (2^e semestre) - 2006 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion f. C/C2005-2006ASBL/021

ADOPTÉ à l’unanimité – 46^e annexe

38^e objet : ASBL « R.A.E.C. MONS » - Compte et bilan des exercices 2005 (2^e semestre) – 2006 (1^{er} semestre). Approbation. Gestion f. C/C2005-2006/ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 47^e annexe

Point de l’Echevin M. DUPONT Jean-Pierre, Echevin :

39^e objet : Augmentation du montant des honoraires alloué aux médecins assermentés lors de la vérification d’un décès pour incinération. Inhumations

ADOPTÉ à l’unanimité – 48^e annexe

40^e objet : Modification du règlement d’ordre intérieur du crématorium Inhumations

ADOPTÉ à l’unanimité – 49^e annexe

41^e objet : Acquisition d’une camionnette pick-up pour le Service Garage.
Ratification de la modification des clauses techniques. 3e/3^e E/2006.136.041.10.GT

ADOPTÉ à l’unanimité -50^e annexe

42^e objet : Modification des équipements de la voirie – Travaux d’égouttage – Phase 1 – dans le cadre de l’opération de revitalisation urbaine du site du Gazomètre à Mons suite à une demande de permis d’urbanisme 3e/2^e A/8435/CDP C/3/121

ADOPTÉ à l’unanimité – 51^e annexe

43^e objet : Modification des équipements de la voirie – Aménagement des abords de l’ancienne gare SNCB de Jemappes suite à une demande de permis d’urbanisme 3e/2^e A/8436/CDPC/9/51

ADOPTÉ à l’unanimité – 52^e annexe

44^e objet : Approbation du programme triennal partiel 2004-2006. 3e/3^e A/20522.ML

ADOPTÉ à l’unanimité – 53^e annexe

45^e objet : Machine à Eau – 3 lots.
Modification du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative.
Information au Conseil de la décision du Collège Communal du 23.11.06
3e/3^e E/2006.SUB.762.172.AS

ADOPTÉ à l’unanimité – 54^e annexe

46^e objet : Football de Flénu – Pose d'un adoucisseur.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/3^e E/2006.764.181.00.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 55e annexe

47^e objet : Acquisition d'une balayeuse hydrostatique.

Modification du mode de passation du marché et approbation du projet adapté.
3e/3^e E/2006.136.040.02.GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 56e annexe

48^e objet : Réfection de la cour de l'école située rue A. Legrand à Mons.

Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2^e E/2004.722.058.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 57e annexe

49^e objet : Acquisition de matériel informatique pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/1548/11.3

ADOPTÉ à l'unanimité – 58e annexe

50^e objet : Stade de Basket – Mission d'architecture, de stabilité, de techniques spéciales et coordination de sécurité.

Approbation de l'avenant n° 2. 3e/1^e E/2003.764.139.TO/AB/CC

REMIS

51^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes primaires au 1.9.2006. 8e/1e 64

ADOPTÉ à l'unanimité -59e annexe

b) Suppression de classes primaires au 1.9.2006 8e/1e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 60e annexe

67^e objet : Accueil extra-scolaire. Ancienne école rue Sablonnière à Jemappes.

Lot 2 : chauffage et électricité.

Approbation de l'avenant n°1 3e/1^e E/2006/PGV.832.400/2

ADOPTÉ à l'unanimité – 61e annexe

68^e objet : Coordination Contrat de Ville. PGV 2005. Acquisition de matériel informatique – lot 2 : matériel informatique cellule PGV.
Ratification de modifications de quantités apportées au cahier spécial des charges.
3e/1^e E/2007

ADOpte à l'unanimité – 62eannexe

Interpellation de Madame Anne-Marie MERCIER.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Durant les deux années qui viennent de s'écouler je suis intervenue plusieurs fois auprès de feu Monsieur CARPENTIER, Monsieur BIEFNOT et Monsieur SAKAS, Monsieur Le Commissaire GARIN a également été interpellé. Voici pourquoi, j'étais à ce moment le porte-parole des riverains de l'Avenue de l'Université, ils se plaignaient et se plaignent toujours des plots en bétons installés à cet endroit pour délimiter le passage du bus et le séparer de la partie réservée aux voitures. Or, les riverains faisaient remarquer que tôt le matin, des conducteurs de voitures, cette fois ci, confondant ces plots avec des marques blanches sur le sol, venaient emboutir les premiers et n'arrivaient plus à se dégager.

A l'heure actuelle, les plots s'effritent et des morceaux sont projetés dans les vitres des maisons ; de plus quand les conducteurs de bus voient qu'ils n'y a personne à l'arrêt, ils ne prennent pas la voie bus mais roulent sur l'Avenue de l'Université, du moins pour 85% d'entre eux. Les cyclistes empruntent aussi cette voie, l'un deux, même peut être plusieurs, ceux qui me l'on dit m'ont parlé d'un cycliste qui était déjà tombé, une chute sans gravité heureusement !

Hélas le cycliste Baséclois n'a pas eu cette chance, il a heurté un plot sur le passage protégé et a été tué sur le coup. Voir l'article de la Province du 27/11, je l'avais joint à cette interpellation, Daniel VANDORN nous dit que la future Echevine Liz AMORISSON était atterrée, il faudra disait-elle : se faire entendre auprès du MET, faudra-t-il attendre qu'il y ai également un mort chez nous pour se faire entendre du MET ?

Madame la Présidente et vous Messieurs les Echevins, j'espère que votre Collège fera diligence et de toute façon je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

M. DARVILLE Marc, Echevin : Madame Mercier je vous remercie pour cette question importante pour la sécurité de nos citoyens. Nous ne pouvons que déplorer le décès du

cycliste, mais nous ne connaissons pas suffisamment les circonstances de cet accident pour porter ici un jugement sur l'aménagement réalisé par le MET à Basécle. Le dispositif de l'Avenue de l'Université a été placé par la SRWT c'est la société régionale wallonne de transport. Lors de la création d'une bande réservée uniquement à l'usage des bus et ce afin de favoriser la fluidité des transports en communs. Les plots en béton ont comme but d'empêcher la présence de véhicules « parasite » sur cette bande. Des panneaux de signalisations indiquent l'usage réservé de cette bande. Dès lors toutes personnes s'engageant sur celle-ci est en infraction. Doit on retirer de l'espace public, tous les obstacles que les contrevenants au code la route pourraient percuter, les bordures, les arbres, les lampadaires,... Néanmoins soucieux de la sécurité de nos citoyens, nous avons sollicité le TEC afin qu'il rappelle à ses conducteurs la nécessité d'utiliser cette bande. Et la Police, afin qu'elle examine la visibilité et le caractère dangereux s'il en est de cet aménagement. Voilà et en tous cas je suis à votre entière disposition pour les résultats de ces consultations.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Merci. Nous allons si vous le voulez bien passer au huis clos. Je remercie bien entendu le public, le service technique, et toute la presse et toutes les personnes qui se sont déplacées aujourd'hui

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents
Sont absents : MM. BEUGNIES, DI RUPO, Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER W.,
Mme DEJARDIN

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
52^e objet : Représentation de la Ville de Mons à l'assemblée générale de la copropriété RTBF ainsi qu'au comité consultatif. Contentieux RTBF

ADOPTÉ – 63^e annexe

53^e objet : Personnel. Prorogation de la validité de réserves de recrutement. 1^e 8/5000

REMIS

54^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à un chef de service administratif – Prorogation. 1^e 3462

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à un employé d'administration. 1^e 3/3698

ADOPTÉ – 65^e annexe

55^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 4/5e temps à une Secrétaire d'administration. 1^e 16/12196

ADOPTÉ – 66^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une graduée. 1^e 16/10953

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.
1^e 16/10489.6

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 16/12066.6

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration.
1^e 16/12224.1.2

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une employée d'administration. 1^e 16/11082

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire professionnelle à mi-temps. 1^e 16/10679.3

ADOPTÉ – 72^e annexe

56^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Département Ambulance. Promotion au grade de sergent pompier professionnel.
SI 28/Gen

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ancien sapeur-pompier professionnel chauffeur. Modification suite à un jugement du Tribunal du Travail.
SI 9/4031

ADOPTÉ – 74^e annexe

69^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Prolongation d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière à une employée d'administration – Prolongation.
1^e 16/11642.15

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Interruption complète de carrière à une employée d'administration. Prorogation.
1^e 16/10994.5

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

57^e objet : ALE. Désignation des mandataires pour la mandature 2007-2012. ALE

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

58^e objet : Désignation des représentants du Pouvoir organisateur : membres effectifs et suppléants. 8^e 2^e 1267

ADOPTÉ – 78^e annexe

59^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteur(trices) primaires.
8e/1^e 3352/3535/3516/7508/3436

ADOPTÉ – 79^e à 83^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire.
8^e 1^e 3157

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 3609/3610

ADOPTÉ – 85^e et 86^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles.
8e/1^e 3067/3260/3406/3378/3543/3502/3142/3556

ADOPTÉ – 87^e à 94^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires.
8e/1^e
3381/3617/3473/3482/3310/3283/3282/3528/3373/3375/3278/3284/3349/3338/3331/
3135/3292/3350/3351/3154

ADOPTÉ – 95^e à 114^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Modification d'une délibération du Conseil communal désignant à titre intérimaire une institutrice primaire. 8^e 1^e 3381

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 6298

ADOPTÉ – 116^e annexe

- h) Octroi d'un mi-temps médical à une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 7842

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Octroi d'une interruption de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique.
8^e 1^e 6379

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- j) Détachement d'un instituteur primaire définitif comme chargé de mission.
8^e 1^e 6633

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- k) Détachement d'une institutrice primaire définitive en qualité de chargée de mission
au CECP. 8^e 1^e 8016

ADOPTÉ – 119^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- l) Détachement d'une directrice d'école définitive en qualité de coordinatrice
pédagogique au sein du Pouvoir Organisateur. 8^e 1^e 5677

ADOPTÉ – 120^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- m) Octroi d'un congé à une institutrice primaire pour l'exercice d'une autre fonction à la
Province dans le secteur Promotion sociale pour 2006/2007. 8^e 1^e 7042

ADOPTÉ – 121^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- n) Détachement d'une institutrice primaire auprès d'un centre PMS de la Communauté
française. 8^e 1^e 7786

ADOPTÉ – 122^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- o) Désignations à titre intérimaire de directrices d'écoles sans classes.
8^e 1^e 6431/6525/6828/7366/7984

ADOPTÉ – 123^e à 127^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- p) Octroi d'une interruption de carrière partielle à une maîtresse spéciale d'éducation
physique définitive. 8^e 1^e 3099

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- q) Demande de congé pour prestations réduites à partir de 50 ans d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e 1^e 6364

ADOPTÉ – 129^e annexe

60^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure type) d'un éducateur-économe. 8^e 2^e 6505

ADOPTÉ – 130^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure type II) d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8169

ADOPTÉ – 131^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure de type II) d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6476

ADOPTÉ – 132^e annexe

61^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –
MONSFORMATIONS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure de type II) d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8169a

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Démission honorable d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 6270

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

62^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS.

Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6210

ADOPTÉ – 135^e annexe

63^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Modification de la délibération du Conseil communal du 16.10.2006 portant désignation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire.
8^e 2^e 7397

ADOPTÉ – 136^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (mesure de type IV) d'un professeur de cours de flûte traversière et de piccolo.
8^e 2^e 694

ADOPTÉ – 137^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au vu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 20 novembre et 4 décembre 2006.

Ces derniers sont alors adoptés

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====